

GURE MILAFRANGA



Zoom
L'équipe
administrative :
**un souffle
de renouveau**





Le mot du Maire

Chères et chers Milafrangar,

L'année 2023 est lancée, passant, en quelques jours, d'une météo quasi estivale à la rigueur d'un hiver. L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une bonne année 2023, santé et bonheur pour vous et tous vos proches.

Nous atteignons la moitié de notre mandat municipal. Trois premières années assez rythmées si l'on peut dire. Trois années, remplies d'envie et de travail, concrétisées par plusieurs projets et politiques indispensables à notre commune. Un mandat commencé sous la covid avec des confinements et des restrictions relayés par les malheurs d'une guerre dans une Europe qui, depuis l'après-guerre, connaissait une situation stable entre états. Des événements qu'on pensait ne plus voir, qui bousculent notre quotidien et dérèglent notre économie dans plusieurs domaines.

Sur le plan communal, l'année 2022 a été marquée par de lourds travaux routiers. Ils sont désormais terminés. Enfin ! Ces sécurisations, sur nos départementales RD 22 et RD 137, étaient indispensables et portent leurs fruits. Les trottoirs relient désormais l'entrée de l'agglomération au rond-point de Poyloberria et les plateaux jouent leur rôle dans la limitation de la vitesse.

Les travaux de sécurisation, la construction de la maison de santé et l'aménagement des écoles représentent un investissement de près de 2 M€. Je tiens à souligner que tous ces travaux ont été réalisés sans emprunt. La commune compte aujourd'hui un désendettement atteignant à peine 0.9 année, alors que la moyenne française est de 5 années. Une rigueur financière qui a toujours été la condition sinéquanone dans nos budgets de fonctionnement et d'investissement. Deux budgets impactés par la crise énergétique. Des factures d'énergie qui limitent ou réduisent, parfois drastiquement, l'activité ou certaines économies et impactent le particulier de façon inquiétante.

Certains projets ou rénovations restent encore à mener, dans des domaines comme les routes communales et leur sécurité, le social ou l'environnement. Mais il reste surtout le projet phare du mandat : la rénovation de la mairie et de la maison Labia. En effet, notre « Herriko Etchea » est aujourd'hui inadaptée aux besoins. Nos agents travaillent dans des conditions rudimentaires, avec un manque criant d'espace. Les élus n'ont pas de bureaux pour travailler, les conseils municipaux sont délocalisés et la salle de mariage, désormais mixte, est trop petite dans certains cas et ne répond plus aux normes d'accessibilité. Un projet, nécessaire donc, qui sera jumelé, on l'espère, avec une maison d'assistantes maternelles pour renforcer l'offre, insuffisante sur Nive Adour, de garde de nos 0-3 ans et une réflexion sur la possible installation de futurs commerces de proximité. En effet, le rez-de-chaussée de la maison Labia semblerait géographiquement propice à l'implantation, à court comme à long terme, de nouveaux commerces. Ceci renforcerait l'attractivité et le dynamisme de notre centre bourg. On se doit de réfléchir, d'anticiper une future localisation, avant même l'existence d'un certain besoin, quand certains bâtiments, trop rares stratégiquement, s'offrent à nous.

Je vous promets que les élus travaillent sans compter sur ces différentes politiques. Je vous tiendrai au courant de chaque avancée. En attendant je vous souhaite de passer un bon début d'année. La vue sur les montagnes enneigées, diffuse un parfum de sport d'hiver.

Sujet politique : L'accession sociale à la propriété

Sur le plan du logement, nous nous devons de trouver des solutions pour loger notre population. L'envolée des prix complique drastiquement la donne. Pour tout vous dire, je suis très inquiet sur ce plan-là. Je reste persuadé qu'une des clefs passe pour l'accession sociale à la propriété. Elle permet à une grande partie de notre population de devenir propriétaire à des prix inférieurs au marché.

Depuis 2008, plusieurs opérations sur la commune ont permis à des ménages de devenir propriétaires. Une politique menée en association avec Habitat Sud Atlantic et qui porte ses fruits. Pourtant sur les deux derniers programmes nous avons opté pour un autre montage juridique. Les accessions sociales d'Elizon-dottiki et d'Oihanbaster étaient en prêt social location accession, alors que les opérations de Mendiburua et d' Haritz seront en bail réel solidaire.

Le Prêt Social Location Accession (PSLA) est un dispositif d'accession sociale destiné à des futurs propriétaires sous conditions d'un plafond de revenus. Il comprend deux phases. Dans un premier temps, le ménage teste sa capacité de remboursement en étant locataire : il paie une redevance qui comprend une fraction locative et une fraction acquisitive. A l'issue de cette première phase, le ménage a la possibilité de lever son option d'achat afin de devenir propriétaire de son logement. Une convention est passée en amont entre état, opérateur et collectivité délégataires de l'aide à la pierre. Ceci permet à ces projets d'accession, donc aux futurs accédants, de bénéficier d'une TVA d'achat à 5.5% et d'être exonérés de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 15 ans. Un produit avantageux pour les futurs accédants mais qui a ses limites aussi. Les logements PSLA ne comptent que pour une durée de 10 ans dans le parc des logements sociaux de la commune, ce qui pose une grosse difficulté pour respecter les quotas de la loi SRU. De plus, à l'issue des 10 ans, comme le logement n'est plus considéré comme logement social, le propriétaire peut le revendre librement au prix du marché, profitant de toutes les aides publiques versées initialement.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a créé un nouveau type de bail, le Bail Réel Solidaire (BRS), à disposition des collectivités pour garantir la pérennité d'un parc d'accession sociale à la propriété. Toujours soumis au plafond de ressources pour les futurs accédants, le prix du terrain est dissocié de celui du logement, ce qui entraîne une baisse considérable du prix d'achat. Cela offre donc aux futurs propriétaires ou ménages le moyen de se constituer un patrimoine immobilier. Ils deviennent donc propriétaires des murs mais pas du foncier, qui reste propriété de l'organisme foncier solidaire, l'opérateur du projet, Habitat Sud Atlantic dans notre cas. Ne pas être propriétaire du foncier engendre certes une location mensuelle (somme modique) pour les futurs propriétaires mais surtout, en diminuant le prix d'achat, elle empêche toutes plus-values lors d'une revente. Plus values qui étaient au détriment des aides publiques dans le cas du PSLA. Les projets en BRS profitent aussi d'une TVA à 5.5 %, pour, encore une fois, faire chuter le prix d'acquisition. De plus, la commune peut délibérer pour appliquer un abattement de 30% sur les taxes foncières de ce produit. Qui plus est, ces logements restent dans le parc des logements sociaux de la commune. Nous constatons donc que le BRS

protège toutes les parties dans l'accession sociale à la propriété. Un point de vigilance reste le montant de la location du foncier au propriétaire accédant qui doit rester modérée pour ne pas le pénaliser au fil des années. Les opérateurs et les collectivités se doivent, pour chaque opération, de trouver l'équilibre le plus juste entre le prix d'achat des murs et la location du foncier.

L'accession sociale est donc un bon dispositif pour devenir propriétaire dans des zones péri-urbaines comme la nôtre où le prix de l'immobilier flambe. Le prix d'achat du foncier par les opérateurs, reste quand même une des principales conditions pour avoir des prix de vente accessibles. Ce prix d'achat, qui ne cesse d'augmenter, met presque le prix de vente du logement en accession sociale au même prix que celui d'un logement libre il y a 10 ans sur la commune. De plus, l'augmentation incessante des prix du logement libre creuse de plus en plus l'écart avec les prix de l'accession sociale, privant certaines personnes ou ménages, dont les revenus dépassent les plafonds sociaux, d'accéder aussi à la propriété.

Un sujet autour du logement très complexe, avec certaines solutions certes, mais peut être sans miracle aussi. Certaines pistes sont à l'étude. Il faut continuer à travailler sur ce sujet fondamental impactant certaines générations. Un travail et des réflexions qui doivent rassembler tous les acteurs du logement, afin de trouver des solutions décentes pour loger notre population.

SOMMAIRE

■ Transition écologique	P 4 à 5
■ Zoom	P 6 à 7
■ Écoles	P 8 à 11
■ Travaux	P 12 à 13
■ Vie municipale	P 14 à 16
■ Echos des associations	P 17 à 19
■ Pôle santé	P 20 à 21
■ CR Municipaux	P 22 à 31
■ Carnet	P 31

TRANSITION Ecologique

LE TRI : Ce qui change en 2023

Le tri est désormais très simple : vous pouvez jeter tous les plastiques, y compris les pots de yaourts, les barquettes ou encore les tubes de dentifrice ; tous les emballages, direction poubelle jaune !

C'était déjà le cas dans certaines villes, c'est désormais généralisé pour toute la France métropolitaine.

CHACUN DE NOUS JETTE

623 Kg de déchets par an

* Données RA Bil Ta Garbi 2020

- ▶ Une partie est triée et recyclée grâce au geste de tri des habitants chez eux et en déchetterie
- ▶ Une partie a été valorisée en compost et en énergie grâce à nos installations
- ▶ Une partie est encore enfouie car non recyclable et non valorisable

**+ DE 1,5 KG
DE DÉCHETS JETÉS
CHACQUE JOUR
PAR HABITANT**



POUR RAPPEL,

- vous n'avez **pas besoin de laver les déchets**, ils doivent juste être bien vidés,
- il faut **laisser les bouchons sur les bouteilles**, bouteilles que vous pouvez aplatir pour du gain de place, mais attention de les aplatir sur la largeur pour qu'elles conservent leur forme et puissent être ainsi automatiquement reconnues sur les chaînes de recyclage (si on les aplatit, elles ne sont plus reconnues).

Dans tous les cas, il faut :

- jeter en vrac (pas dans un sac),
- ne pas encastrer les déchets les uns dans les autres.

Est-ce que tout ce que l'on jette dans le bac jaune est recyclé ?

Non, pas vraiment ; il y a une partie qui va directement à l'incinérateur selon les villes et les entreprises de recyclage, mais globalement :

- **Seuls 65%** des plastiques sont recyclés (principalement les bouteilles d'eau et les bidons de lessive) ;
- Pour le polystyrène, les pots de yaourts ou les barquettes de jambon, les filières de recyclage sont en cours de développement. Cela représente **environ 15%** de nos déchets plastiques ;
- **Il reste donc 20%** de déchets plastiques que l'on ne sait pas encore recycler (paquets de chips car mélange de plastique et d'aluminium). Cela passe pour l'instant directement du bac jaune à l'incinérateur.



Alors pourquoi tout mettre dans le bac de tri ?

- Pour prendre de bonnes habitudes et créer un effet d'entraînement sur tout ce qui est déjà parfaitement recyclable (papier, verre, métal), et dans les zones où ce tri universel est déjà en place, on a constaté que le recyclage a augmenté de + 3 kg de déchets recyclés par personne.
- **Autre élément important** : pour créer de nouvelles filières de recyclage, il faut qu'il y ait assez de matières premières, d'où l'intérêt d'en fournir par le tri.

La loi anti-gaspillage met d'ailleurs la pression sur les fabricants qui ont jusqu'à 2030 pour disposer de filières de recyclage pour TOUS les emballages. Les éléments qui ne pourraient pas être recyclés devront être remplacés d'ici-là.



**LE MEILLEUR DÉCHET
EST CELUI QUE L'ON
NE PRODUIT PAS !**



ALORS, CONCRÈTEMENT, QUE MET-ON DANS LA POUCELLE JAUNE ?

POUR LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET EN CARTON, VOUS TRIEZ DÉJÀ :

- Les bouteilles et les flacons en plastique
- Les petits cartons d'emballage, type boîte de céréales et de biscuits...
- Les emballages liquides alimentaires, type brique de lait et briquette de jus de fruits...

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2023, VOUS TRIEZ EN PLUS :

- Les sacs et sachets en plastique
- Les barquettes alimentaires en plastique
- Les films alimentaires en plastique
- Les pots de yaourt, de crème fraîche en plastique
- Les tubes de mayonnaise ou de dentifrice

POUR LES EMBALLAGES EN MÉTAL, VOUS TRIEZ DÉJÀ :

- Les canettes de sodas
- Les boîtes de conserve
- Les bouteilles de sirop
- Les barquettes en aluminium
- Les aérosols (bien vides)

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2023, VOUS TRIEZ EN PLUS :

- Les capsules de café
- Les capsules de bouteilles
- Les couvercles des pots et bocaux
- Les tablettes (vides !) de médicaments

ET COMME HIER TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !



CAR RÉDUIRE CES DÉCHETS C'EST :

- avoir moins de déchets à collecter, transporter et traiter
- limiter les dépenses de gestion publique des déchets
- limiter notre consommation de ressources naturelles
- limiter la pollution et l'impact sur l'environnement
- faire des économies
- soutenir la solidarité et l'économie circulaire
- préserver sa santé

Alors, n'attendons plus, Agissons pour la réduction des déchets !

Pour vous aider vous trouverez le guide

“Réduisons nos déchets au quotidien” sur le site Biltagarbi.com

De son côté, la commune agit. Exemples les plus récents :

- acquisition d'une tondeuse Mulching afin de réduire la quantité de déchets verts à apporter en déchèterie
- à la cantine scolaire : une véritable démarche anti-gaspillage et de réduction des déchets se met actuellement en place :

Des changements déjà notables :

- utilisation de serviettes à base de papier recyclé ;
- travail continu avec le prestataire de cantine pour limiter les emballages plastiques ;
- tri systématique sur les emballages déjà identifiés (tels que sachets de biscuits, pots de yaourts...);
- réduction des quantités de pain pour limiter le gaspillage alimentaire ;
- actions de sensibilisation des élèves à partir de février organisée par Bil Ta Garbi sous la forme d'ateliers-jeux et de pesée des restes alimentaires pour une prise de conscience des quantités d'aliments gaspillés.



ZOOM

l'équipe administrative : un souffle de renouveau



Virginie CASTAGNET

Directrice Générale des Services

Quatre nouveaux agents ont rejoint l'équipe administrative en 2022.

Voici donc les charmantes personnes qui, dorénavant, vous accueilleront à la mairie.



Karine ALTHABE

Responsable Pôle Ressources et DRH



Cécile MAQUIRRIAN

Assistant Comptable et Budgétaire



Angélique FARGUES

Responsable Pôle services à la Population



Marie-Pierre SAUSSIÉ

Responsable Pôle Urbanisme/Technique



Manon MASO

Agent d'accueil polyvalent



Emilie ENDARA

Remplaçante agent d'accueil polyvalent



C'est entourée de sa famille, des employés municipaux et des élus anciens et actuels qu'Isabelle Puyoo-Domecq a fêté son départ à la retraite le 18 novembre dernier à la Maison pour Tous.

Une retraite bien méritée après une carrière bien remplie ! D'adjoint administratif à secrétaire générale, une montée en grade progressive mais que de formations, que de concours, que de travail en plus de la journée normale ! De Salies de Béarn, sa mairie natale, à Sauveterre de Béarn pour terminer à Villefranque : c'est Robert Dufourcq qui, en 2010, lui confiera le poste de Secrétaire générale où elle intègre une jeune équipe, remplie d'idées et déterminée, qu'elle devra diriger administrativement et border juridiquement douze années durant.

Mais ce que nous retiendrons de son passage à Villefranque au-delà de cette brillante carrière, ce sont certainement les qualités humaines d'Isabelle : jamais de plainte, de haussement de voix ou de dénigrement de quiconque, jamais ! Un sourire, une écoute et une disponibilité de chaque instant, toujours ! Un caractère, une éducation, une discipline personnelle irréprochable et un sens profond des valeurs du service public.

Merci de nous avoir accompagnés et très bonne retraite Isabelle !



Cérémonie des vœux au personnel communal



C'est dans la salle des mariages que la traditionnelle cérémonie des vœux au personnel s'est déroulée en cette soirée du 6 janvier dernier. Un moment de convivialité entre élus et personnel qui n'avait hélas pas encore pu avoir lieu pour l'équipe municipale en place (élue en pleine période COVID 19 en mars 2020). Une grande première donc ! A cette occasion, M. Le Maire a tenu à souligner l'importance et le rôle premier joué par l'ensemble des agents dans une commune grandissante et il a salué leur engagement et leur investissement pour Villefranke. Une agréable soirée sous le signe de la bonne humeur et du plaisir partagé !

Vœux associations

La commission sport et culture, chapeauté par Colette ARNOU, a accueilli ce 12 janvier, les représentants des associations pour les premiers vœux "officiels" de la mandature.

Elle a félicité les 31 associations que compte notre commune pour leur dynamisme et leur quête de renouveau pour satisfaire les adhérents et habitants.

Villefranke a la chance de disposer d'une variété d'associations permettant à chacun, des plus jeunes à nos aînés, que l'on soit sportif, mélomane, danseur ou amoureux de la nature d'y trouver son compte. Sans compter leur rôle indispensable dans la création et le maintien du lien social !

Ils sont le liant et servent l'intérêt communal. C'est pour cela que la commune a tenu à les remercier chaleureusement pour leur engagement au quotidien.

Enfin, épaulée par les membres de la commission, Christiane Sistiague, Nicole Fourmeaux, Lydie Juzan-Landarretche, Pierre Sirac, François Doussen et Laurence Cazenave, un apéritif a été servi, moment d'échange et de convivialité !



Le Château fort moyenâgeux de Mauvezin

1083 : Construction de sa première tour en bois sur une motte castrale, pour le Seigneur Centulle Ier, Comte de Bigorre.

Lundi 21 novembre 2022, les élèves de CM1/CM2, deux généreuses mamans et moi-même, équipés de notre indispensable pique-nique, avons quitté Villefranque pour Mauvezin. Une incroyable mamie, terriblement renseignée et probablement d'époque, nous a appris qu'au Moyen Âge, le système métrique n'existait pas et que les bâtisseurs utilisaient les parties de leur corps pour mesurer ! Sur les chantiers, le maître d'œuvre offrait son pouce, sa paume, sa palme, son empan, son pied et sa coudée. Il les reportait sur une canne afin que tous les artisans puissent utiliser des référents de même valeur.

Nous avons également réussi à transformer de pauvres morceaux de carton en de magnifiques blasons aux emblèmes de Gaston Fébus.

Nous ne pouvions évidemment repartir sans visiter le donjon (commandé en 1379 par Gaston, toujours le même...), de la cave, où sont entreposées les réserves de nourriture, jusqu'au dernier étage, occupé par le seigneur et sa famille. Hélas, quel regret de ne pas s'être attardés sur le chemin de ronde !

Non pas que nous étions effrayés par quelques assaillants malveillants... Nous avons beau guetter à travers les meurtrières une brève accalmie, d'incessantes chutes de pluie nous en interdisaient l'accès. Forcément, nous avons observé de loin les impressionnantes machines de guerre exposées dans la haute cour du château. Finalement, n'était-ce pas une bonne chose ? Certains de mes chers petits n'auraient-ils pas eu l'idée d'expérimenter la baliste voire le trébuchet pour me projeter de l'autre côté de la muraille ?...(CL)



Jeudi 8 décembre, les élèves du CP au CM2 ont participé au cross réunissant les écoles d'Ourouspoure, de Baste Quieta et de Villefranque sur le domaine de l'Arbéou à Lahonce.

Tous les petits Milafrangars ont bouclé leur parcours de longueurs différentes, selon les âges. Certains se sont même distingués en finissant premiers !



Classe de CE2/
CM1 projet
environnement
avec les
intervenants du
CPIE d'Hendaye



Jeu de piste sur la
faune et la flore

PIC-COLLAGE

PORTES OUVERTES à l'école publique de VILLEFRANQUE

le vendredi 24 février de 17h à 19h.

(Informations, visite de l'école, rencontre des enseignants)

Merci de nous faire part de votre venue au 05 59 44 92 27



Olentzero eskolan !

Olentzero, euskal-herriko tradizioen pertsonaia : ikazkina da. Ikatza mendian egiten du eta herrirat jausten da ikatza banatzeko herritarrei. Olentzerok beroa eta argia ekartzen ditu herrian. Olentzerok erraiten du ez dela gehiago neguaz eta gauaz beldur izan behar. Negutik landa, udaberria etorriko da, eta egunak luzatuko dira.

Olentzero etorri da Milafrangako eskolan 2022ko abendoren 16a, ostiralean. Denak tradizio jantziekin etorri gira eskolarat egun horretan.

Lehenik, Olentzero untsa errezebitu dugu pixkat berekin mintzatuz. Gero, kantuak kantatu ditugu eskola guziarekin : « Kas, kas, kas atean », « Din, dan, don », « Ole olentzero »

eta « Alaken » Florian gitarristarekin. Olentzerok txalotu gaitu !

Galderak pausatu ditugu Olentzerori eta batzuk marrazkiak eman dituzte. Olentzerok erran gaitu kontent zela bere bizian zeren eta eskola guzietarat joaiten da kantu guzien entzutea eskoletan maite du.

Ondotik, ikazkinak ikatz azukrea banatu du eskola guziari eta joan da.

Azkenik, burasoen elkarteak eskaini du askaria deneri : Xokolet esnea edan dugu, errege bixkotxa, mandarina, eta xokoletak jan ditugu. Ondotik, jostatu gira pixkat eta aita eta amaren tenorea zen. Besta bukatua zen, andereñoak agurtu ditugu eta etxerat sartu gira eguberriko bakantzentzat.

Urte berri on deneri !

CE1 - CM1 eta CM2ko elebidun klasea.



Spectacle de Noël pour tous les enfants : « De fil en aiguille » compagnie Agora

Le conseil d'école de l'école publique de Villefranque (équipe enseignante, Municipalité et représentants des parents d'élèves) souhaite proposer la mise en place de **l'immersion en langue basque pour les élèves de PS et MS à la rentrée de septembre 2024**. Une première **réunion d'information sera organisée au mois de juin 2023**. Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez des familles susceptibles d'être intéressées, merci de vous signaler auprès de l'école au 0559449227.

Tissons des liens...

Jeudi 1^{er} et lundi 5 décembre, les enfants de l'école maternelle se sont rendus à la résidence séniors "**Oïhan Bazter**" pour retrouver un petit groupe de personnes âgées et réaliser avec eux un bricolage de Noël.

Au programme : carte de vœux colorées et pailletées pour un Noël enchanté !

Jeunes et moins jeunes se sont régalés à échanger leurs astuces pour réaliser de belles cartes et il faut dire que le résultat était très concluant !

Pour parfaire ce bon moment, les enfants ont eu la bonne surprise de terminer l'atelier de bricolage par un bon goûter. En effet, les personnes âgées avaient préparé pour leurs jeunes apprentis de savoureux petits sablés.

Sans surprise, les enfants ont fait honneur aux pâtisseries et c'est le ventre plein et le sourire aux lèvres qu'ils ont quitté les aïtaxi et amatxi avec l'espoir de renouveler cette belle expérience très bientôt !

Le vendredi 16 décembre, c'était au tour des élèves de CP et CE de rencontrer leurs aînés pour leur faire découvrir et partager quelques chants de Noël. Certains résidents ont même accepté de pousser la chansonnette !



SPECTACLE DE NOEL

Le mardi 13 décembre, les élèves de l'école Sacré Cœur ont reçu leur cadeau de Noël : un conte enchanté et enchanteur intitulé "De fil en aiguille", proposé par la compagnie Agora et offert par l'Association des Parents d'Elèves :

"Dans le monde magique des elfes et des licornes, on aime beaucoup les fêtes, mais personne n'a jamais entendu parler de Noël. Deux jeunes gnomes, Citrouille et Fenouil, tombent sur un gros livre plein de savoirs intéressants. Elles y découvrent l'existence de cette célébration familiale. C'est décidé, elles vont fêter Noël."

Les petits (le matin) comme les plus grands (l'après-midi) ont pu suivre avec délectation les pérégrinations de nos deux amies à la rencontre d'un joyeux sapin désireux d'être décoré, d'un berger aux brebis égarées, d'une vieille dame un peu sourde fileuse de laine, d'un ogre aux lacets géants (des guirlandes !) et enfin du merveilleux "Enchanté" en quête de lumières dans les yeux des enfants pour fabriquer ses étoiles...

Chaque personnage ayant apporté sa contribution, nos elfes ont pu réaliser le rêve du sapin et avec lui, fêter Noël.

Ce fut un de ces petits instants suspendus de bonheur que chacun a su savourer, entre rires et chants partagés !



Projet autour de la Mythologie basque

Cette année, le projet fédérant toutes les classes de l'école est axé sur la Mythologie du Pays Basque. Et, au fil des mois et des découvertes, les enfants se rendent compte à quel point ces légendes font partie du patrimoine culturel.

C'est en premier lieu à Ospitalea où se sont rendus tous les élèves, à tour de rôle, pour y écouter les histoires brillamment contées par Emmanuel INARRA, l'intervenant du CPIE. Au cours de ces histoires, il a su faire comprendre aux enfants que le peuple basque vénérât les forces naturelles comme le soleil, la lune, l'air, l'eau, les montagnes, les forêts, et que ces éléments- là avaient pris des formes humaines pour communiquer.

Les plus grands ont d'ailleurs participé à un jeu de piste dans le village d'Irissary pour découvrir que, sur les façades des maisons ou sur les stèles du cimetière, existent encore des sculptures comme le soleil, les étoiles ou encore quelques « iguzki lore » placés sur les portes pour éloigner la nuit et ses créatures terrifiantes.



TRAVAUX

Cantine

Les vacances scolaires de Noël ont été l'occasion de réaliser des travaux dans la partie du réfectoire accueillant les plus jeunes de nos compatriotes.

Désormais, les élèves de TPS, PS et MS de nos deux écoles peuvent se retrouver pour manger ensemble et au premier service de cantine à midi, horaire correspondant davantage à leur rythme biologique.

Une nette amélioration qui tenait à cœur à l'élue aux Affaires Scolaires, Patricia Larroudé, très sensible à cette demande réitérée des familles, mais qui jusque-là ne pouvait y répondre favorablement sans pour autant renoncer à la qualité des conditions d'accueil des enfants, face à un effectif croissant d'élèves à la cantine et à des protocoles COVID draconiens.

Un agrandissement de l'espace et des normes assouplies plus tard, c'est chose faite ! Les jeunes élèves des écoles privée et publique déjeunent à nouveau ensemble, à un horaire satisfaisant pour tous !



Gare

Un quai de gare remis à neuf, avec panneau indiquant les prochains passages !

Un pas de plus vers le développement des mobilités douces sur la commune.





RD 137

Les travaux de sécurisation. Désormais l'accès à pied au village et aux arrêts de bus peut se faire en toute sécurité.

Nous avons profité de l'aménagement des trottoirs pour réaliser l'enfouissement des réseaux électriques basse et moyenne tension ainsi que le réseau téléphone.

Merci à tous pour votre compréhension et les désagréments occasionnés, mais le jeu en valait la chandelle !

Circuit

Une équipe de bénévoles du quartier bas, dirigée de main de maître par Martin, a affronté les frimas de décembre et janvier et travaillé d'arrache-pied au circuit Bellevue.

Soutenus par une équipe de cuisiniers hors-pair (les meilleures lentilles du pays basque d'après les rumeurs), ils ont faïencé le comptoir et réorganisé l'espace de cuisson qui sera désormais beaucoup plus facile à entretenir.

Les convives pourront apprécier...



VIE MUNICIPALE

Cérémonie du 11 novembre 2022

Remise du livret citoyen aux jeunes « majeurs » de la commune.

A l'issue de la traditionnelle cérémonie du 11 novembre au Monument aux Morts et à l'occasion du traditionnel verre de l'amitié partagé avec l'association des Anciens Combattants, la commune a convié les jeunes Milafrangar « nouvellement majeurs » à une cérémonie citoyenne. Cette initiative, portée pour la deuxième année consécutive, est destinée à les faire entrer symboliquement dans leur nouvelle vie de citoyen en recevant, individuellement, des mains de M. Le Maire le livret citoyen, un condensé des droits et devoirs de chacun. Un moment d'échanges et de convivialité intergénérationnel.



Spectacle de Noël

En ce samedi 17 décembre 2022, à quelques jours d'un passage tant attendu dans les maisons, la municipalité a proposé un spectacle de clown pour faire patienter nos chères têtes blondes ! Pour le plus grand plaisir de tous, y compris du Père-Noël qui était au rendez-vous... C'était l'occasion pour les parents de prendre une petite photo de leurs enfants en sa compagnie ! A l'issue du spectacle, le clown a offert à chaque enfant une sculpture de ballon à mettre au pied du sapin. Un après-midi joyeux qui s'est achevé par un goûter pour petits et grands, offert par la municipalité.



Banque Alimentaire : un soutien sans faille...



Banque Alimentaire
de Bayonne et du Pays Basque

Dans le précédent journal, nous faisons appel à la générosité des Milafrangars en vous annonçant la campagne annuelle de la Banque Alimentaire qui se déroule traditionnellement à la fin du mois de novembre.

Cette année à nouveau, la mobilisation des écoles, de la supérette "Vival" et de ses clients ont largement contribué à la réussite de la récolte en réunissant près de 468 kg de denrées alimentaires et autres produits d'hygiène. Un résultat comparable à celui des années précédentes, qui traduit une solidarité sans faille des habitants de notre commune.

Un très grand merci pour votre soutien et votre générosité.

Un merci particulier aux 3 jeunes bénévoles, Agathe et Emma Juzan-Landarretche, Sarah Echaïde.

Du nouveau à la Bibliothèque...

En hiver, la bibliothèque de Villefranche ouvre ses portes **le mercredi et le vendredi de 17h à 18h30**. Vous y serez chaleureusement accueillis par Annie et Josiane qui vous souhaitent une bonne année 2023 ... de lecture ! Alors pas d'hésitation ! En outre, à la fin du mois de janvier, le bibliobus départemental est venu renouveler nos étagères et nous espérons que vous passerez nombreux pour " jeter un coup d'œil" !

A très bientôt !



Un repas qui a tenu toutes ses promesses !

Annulé en 2021, puis repoussé au printemps pour 2022 en raison du COVID, le repas des aînés a enfin retrouvé ses repères et de sa superbe en ce dernier dimanche de janvier !

Une journée à la Maison pour Tous dédiée à nos aînés et orchestrée par la commission sociale de la commune, avec Patricia Larroudé comme chef de file, pour les mettre à l'honneur et les chouchouter. Pour ce faire, une recette imparable : des séniors enthousiastes et heureux de se retrouver autour d'un délicieux et copieux déjeuner concocté par Hiriburu Traîteur, une équipe municipale aux petits soins pour assurer un service (presque !) irréprochable... et le tour est joué ! M. Le Maire, le premier, avait revêtu pour l'occasion le tablier brodé réservé à cet effet...

Tous les ingrédients étaient donc réunis pour passer une très agréable journée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité. Et ce fut le cas : de jolis moments de partage avec nos séniors, qui nous l'avons constaté, sont bon pied bon œil, preuve qu'il fait bon vivre et vieillir à Villefranche. Ce fut d'ailleurs l'occasion de célébrer nos doyens du jour, Mme Christiane CHAIGNEAU et M. Michel BERGER, heureux d'être mis à l'honneur par M. Le Maire.

Ce dernier dimanche de janvier a, comme à son habitude, tenu ses promesses !

Rendez- vous est pris pour l'an prochain.



Agir en faveur du TÉLÉTHON !

En ce 3 décembre 2022, comme chaque année, les associations de Villefranque, en collaboration avec la Commission municipale Sport et Culture, n'ont pas manqué de se mobiliser pour le Téléthon. Après avoir débuté par une marche gourmande ouverte à tous et chapeauté par Milafrangan Gaindi, la journée s'est poursuivie par l'installation d'un énorme château gonflable, mis à disposition des plus jeunes tout l'après-midi au Trinquet, par Niminoak.

A l'intérieur de la Maison pour Tous, autres propositions : une pêche surprise était animée par les bénévoles de la Gym Volontaire ainsi que des démonstrations de danses des 2 cours "gym enfants". De son côté, Milagunza a organisé une braderie tout l'après-midi et reversé le fruit de ses ventes pour soutenir le TELETHON.

Pour achever cette journée, une démonstration de Kobudo ainsi qu'une vente de talo et buvette tenue par le Comité des Fêtes ont clôturé les généreuses initiatives des associations. Un don en chèque a également été remis par Errobiko Lagunak et le Kobudo.

Au total, une somme de 1476 € a été récoltée et remise à l'AFM TELETHON, preuve de la générosité des Milafrangar !

La commission Sport et Culture tient également à remercier chaleureusement les tricoteuses qui ont contribué à cette récolte, toutes les Associations qui ont participé activement à cette journée ou fait des dons, ainsi que Carrefour Market de Saint Pierre d'Irube et LIDL pour leurs dons de marchandises.

A l'année prochaine, on vous attend nombreux !



ÉCHOS DES ASSOCIATIONS

Echos de BIZI BERRIA

Gâteau des Rois : pour respecter la tradition du club, on a fêté les Rois. C'est une cinquantaine de membres qui ont dégusté 15 galettes tout en chantant avec les deux musiciens.

Carnaval de Ituren : à la fin du mois, on se rendra au carnaval de Ituren où défilent 70 joaldun (cloches) avec au retour un bon repas au Santa Maria de Donestebe.

Assemblée Générale le 11 Février : c'est le grand rendez-vous annuel pour voter les bilans et élire le Conseil d'Administration ; avec à la clé le repas au cochon de lait à prix coûtant, ouvert à tous.

Omelette de Pâques : le lundi de Pâques, 10 avril, on reprend l'omelette de Pâques

Voyage en Galice : au mois de mai, voyage en Galice et St Jacques de Compostelle avec Lahonce. C'est au final deux bus qui sont affrétés vu le succès.

Repas Péruvien : Les Péruviens qui avaient fourni un beau spectacle, reviennent pour nous préparer un repas typique : chicha, luma, ceviche... qu'ils animeront, bien sûr, avec musique et chants.

Renseignements : 05 59 44 93 73



Association Unique des Anciens Combattants de Villefranque

La commune de Villefranque a commémoré l'armistice de la première guerre mondiale le 11 novembre 2022, devant le monument aux morts à l'occasion de son centenaire. Cette cérémonie solennelle a marqué avec émotion le souvenir de tous les Millafrangars « Morts pour la France ».

Monsieur le Maire de Villefranque, Marc Saint Esteven, a procédé à la lecture de l'ordre du jour en rappelant le contexte géopolitique actuel, en présence de l'association des anciens combattants, d'un public représentatif et d'une belle jeunesse impliquée. Une quête a été effectuée au titre de l'œuvre nationale des Bleuets de France, afin d'apporter notre soutien aux personnes victimes du terrorisme, de la guerre, aux veuves et aux pupilles de la nation.

Une belle messe a été célébrée avec une grande ferveur à l'église de Saint Pierre d'Irube, en présence des portes drapeaux de Saint Pierre d'Irube, Mouguerre, Lahonce et Villefranque.

Comme de tradition depuis 1950 (création de l'association des anciens combattants), son assemblée générale a été organisée pour présenter le bilan 2022 et procéder au renouvellement du bureau. L'assemblée a nommé Monsieur Daniel Larre à sa présidence afin de succéder à Monsieur Bernard Larramendy que nous remercions pour son engagement marqué depuis longue date, en lui souhaitant une très bonne santé. Nos remerciements sont aussi adressés à Monsieur Gérard Mirabel en qualité de secrétaire qui a administré avec une indéfectible conviction l'association et Monsieur Jacques Robert qui en a assuré la trésorerie avec une grande attention.

Une communication sera effectuée prochainement pour présenter le nouveau bureau de l'association des anciens combattants et donner connaissance sur les projets à venir pour 2023.

A l'occasion de cette assemblée, Monsieur le Maire a délivré le livret citoyen aux jeunes Millafrangars de 18 ans ayant répondu à cette sollicitation, en situant les droits acquis mais tout autant les devoirs à respecter.

Honorer pour ne pas oublier.

Le Président



ASSOCIATION MILAGUNTZA

En ce début d'année, Milaguntza vous souhaite une très belle année 2023 pleine de solidarité.

A cette occasion, Milaguntza rappelle aux milafrangars ses diverses activités :

- **le Milatroc** situé à l'arrière de la Maison pour tous où on vous accueille afin de troquer des vêtements ; il y en a pour tous les goûts, pour grands et petits, ouvert 1 jour chaque semaine et toute la journée le **1^{er} samedi de chaque mois**.

Le 4 février 2023 aura lieu sa braderie (1 sac de 30 litres pour 5€)

- **les jardins partagés** où des parcelles sont encore disponibles. N'hésitez pas à nous contacter !

- **l'aide aux devoirs** dispensée dans les écoles de Villefranque

- **la bourse aux plantes** : moment de convivialité et d'échanges de plants de légumes, de fleurs et surtout d'idées, de conseils. En 2023 elle aura lieu **le samedi 6 Mai 2023**

- des soirées vidéo débats avec ou sans intervenants extérieurs sur le thème de l'environnement. N'hésitez pas à nous communiquer des sujets ou films que vous souhaiteriez voir diffuser

Rejoignez-nous : adhésion annuelle 5€

Contactez-nous : www.milaguntza.jimdo.com

associationmilaguntza@gmail.com

Tél : 07.81.70.50.58.

ESKULARI PRO PILOTA

Le tournoi à main-nue s'est déroulé courant novembre dernier au trinquet de Villefranque. Le succès a été une fois de plus au rendez-vous avec la victoire d'Eneko MAIZ contre Mattin OLCOMENDY, devant des gradins remplis de pilotazale. La finale fut suivie d'un repas ayant réuni plus de 300 convives. Ces parties auront aussi donné l'occasion à nos jeunes joueurs de côtoyer de près des pelotaris, parmi les meilleurs de leur spécialité; nul doute que ces moments privilégiés leur donneront un surcroît de motivation.

A partir de février démarreront les compétitions "PILO-TARI TTIKI" en mur à gauche pour les plus jeunes et le championnat Union Basque en trinquet pour les autres catégories. Tous tenteront de suivre l'exemple de Mickaël DARMENDRAIL, licencié à Eskulari et sélectionné lors des derniers championnats du monde !

Ainsi, en 2023, la pelote à main-nue sera encore bien présente sur les kantxa des quatre communes où évoluent les jeunes de notre club.



Une vue d'ensemble du trinquet de Villefranque lors de la remise des récompenses du tournoi ESKULARI PRO PILOTA

Bonjour à tous !

Cette année, la Milafrangan Gaindi revient à ses habitudes et sera organisée le dimanche 11 juin en matinée. Le départ des randonneurs s'effectuera en début de matinée (à partir de 8h) tandis que le départ de la course des adultes est fixé à 9h30. Et nous compléterons cette belle matinée sportive par les 2 courses habituelles pour les enfants de nos écoles.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre notre belle équipe de bénévoles, ou pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à nous écrire sur course.mila64@gmail.com.

Et retrouvez toutes les informations sur cette fête sportive sur www.milafrangaindi.com.

Alors **RDV le dimanche 11 juin 2023 !**

Bien sportivement vôtre.

L'équipe des organisateurs de la MG 2023



Errobiko Lagunak œuvre pour le CCAS de Villefranque

La générosité et le don de soi des habitants du Pays Basque n'est décidément plus à prouver, à l'image des membres de l'association Errobiko Lagunak, chaleureusement accueillis en mairie en ce jeudi 8 décembre. La présidente, Mme Marie-Christine Etchegaray était accompagnée pour remettre à M. Le Maire, un chèque d'un montant de 1619,71 €, somme récoltée lors du repas cidrerie du 12 novembre dernier et reversée au CCAS de Villefranque pour permettre de mener des actions de solidarité à destination des plus démunis. Vif succès donc pour une soirée plébiscitée par plus d'une centaine de participants, tous solidaires de l'initiative, dans la bonne humeur et la convivialité !

La commune adresse ses plus vifs remerciements à l'Association Errobiko Lagunak, à sa présidente, à ses membres dévoués, ainsi qu'aux autres généreux donateurs qui ont œuvré en faveur du CCAS mais ont souhaité rester anonymes.



Tournoi de MUS

VILLEFRANQUE
Maison pour tous
martxoaren 5 mars
à 8h00

300€ pour les gagnants

100€ pour les finalistes

ainsi que de nombreux lots



Inscription 10€/joueur Izon emaita 10€personaka

Talo et buvette sur place

Organisé pour l'école publique de Villefranque

Inscription au 06 80 72 00 08

Club auto-moto

CALENDRIER VILLEFRANQUE 2023					
JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
		SAMEDI 25 Roulage	SAMEDI 29 Roulage	WEEK-END du 20/21 Course UFOLEP	SAMEDI 24 Roulage
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
SAMEDI 29 Roulage	SAMEDI 26 Roulage	WEEK-END du 16/17 Course UFOLEP	SAMEDI 28 Roulage		

Un nouveau service a vu le jour au Pôle de Santé OSASUNA

Comprendre le dispositif ASALEE en quelques questions/ réponses

Que signifie ASALEE ?

Actions de **S**Anté Libérale **E**n **E**quipe.

Qu'est- ce que le dispositif ASALEE ?

C'est un dispositif de coopération pluri- professionnelle entre les trois médecins généralistes du pôle OSASUNA et l'infirmière ASALEE (Dominique Godard).

Qui peut être concerné par ce dispositif, à qui s'adresse-t-il ?

Pour entrer dans le dispositif, deux conditions :

- 1) Etre un patient suivi par l'un des trois médecins généralistes (Dr Gafsi-Martin, Dr Gossmann ou Dr Pobel).
- 2) Etre atteint d'une maladie chronique (dont le suivi rentrera dans le protocole de coopération), soient :

le suivi du patient diabétique : évaluation des connaissances diététiques, conseils, promotion de l'activité physique...)

le suivi du patient à risque cardio-vasculaire : hypertension, cholestérol, auto mesure- tensionnelle, conseils hygiéno-diététiques...

le suivi du patient tabagique à risque de BPCO (bronchite) : aide au sevrage tabagique, éducation thérapeutique...

le dépistage de troubles cognitifs et de mémoire : réalisation de tests...

la prise en charge de patients en risque de surpoids/ obésité : accompagnement, conseils hygiéno-diététiques...

le dépistage des cancers : participation aux événements de santé publique, sensibilisation à la nécessité de la prévention (cancers sein, prostate, colorectal, mois sans tabac etc...)

Qu'est- ce qu'une infirmière ASALEE ?

Il s'agit d'une infirmière **spécifiquement formée**, qui intervient dans le cadre d'un **protocole autorisé par l'ARS et la Haute Autorité de Santé**, auprès de patients atteints de maladies chroniques, en proposant un **accompagnement individualisé, en complément de la pratique médicale**. Son activité repose sur **l'éducation thérapeutique** en partant du principe suivant : « si le patient comprend la maladie dont il souffre, il se soigne mieux... »

Comment se déroule une consultation ?

Les consultations sont **GRATUITES**.

Les consultations durent de 45 à 60 minutes, ce qui permet au patient de prendre le temps de comprendre et d'assimiler les informations. Le nombre de consultations est fixé **selon les besoins du patient** et en accord avec celui- ci. Elles ont lieu sur **RDV : 06 17 10 66 46**. Le cabinet est situé au Pôle de Santé, à proximité des cabinets des trois médecins.



Dominique Godard est votre infirmière ASALEE

Elle est celle qui en parle le mieux !
Quand vous frappez à la porte de l'infirmière ASALEE au Pôle de santé OSASUNA, c'est bien Dominique Godard qui vous accueille d'un sourire chaleureux et dynamique... à son image !
Infirmière depuis presque 30 ans, dont

plus de 16 années en libéral sur Villefranche, Dominique partage désormais son temps entre deux activités complémentaires qui lui tiennent toutes deux à cœur : son activité d'infirmière libérale et celle d'infirmière Asalée, deux jours par semaine. Depuis le 1^{er} septembre dernier

en effet, les mercredis et jeudis, elle endosse une toute nouvelle casquette... Pas question de parler de prise de sang ou de vaccination, (d'ailleurs son activité n'est pas du tout concurrentielle avec les autres cabinets d'infirmiers libéraux, puisqu'elle ne pratique aucun soin technique), son rôle est tout autre : elle anime un nouveau service proposé aux patients, atteints de maladies chroniques et soignés par les trois médecins généralistes de Villefranche. Sa priorité est de mener une « éducation thérapeutique » auprès de ces patients, en leur proposant au travers de consultations, un accompagnement individualisé et personnalisé visant à promouvoir une meilleure santé en offrant un espace d'écoute et de conseils de prévention et d'éducation. Son objectif est clair, toujours dans l'inté-

rêt du patient : « mon rôle est de lui faire comprendre, à son rythme, les caractéristiques de sa pathologie pour qu'il se soigne mieux et que donc il vive mieux ». Une idée qui lui tient à cœur depuis quelques années déjà et que les nouveaux locaux du pôle santé et la coopération active des médecins ont rendu possible ! Elle tient d'ailleurs à les remercier tous les trois chaleureusement pour leur confiance et pour avoir adhéré à ce projet d'étroite collaboration. Formée spécifiquement à ce dispositif, Dominique a su leur montrer l'intérêt de la complémentarité de la prise en charge de leurs patients. Elle sait être convaincante car l'éducation thérapeutique par l'intermédiaire de l'association ASALEE lui parle.

Encore peu connu dans la région, mais pourtant né en 2007 dans les Deux-Sèvres, ce dispositif est un exercice coordonné répondant à des protocoles très précis validés par l'ARS et l'HAS, protocoles de coopération entre médecins et infirmières libérales pour la prise en charge des maladies chroniques.

Pour le patient, c'est une démarche novatrice que de pouvoir avoir la parole et de se placer au centre de sa propre santé comme acteur principal de ce qui se joue. Dès lors, la prise en charge ne se fait plus par le biais du binôme médecin – patient, mais par le trinôme médecin – patient – infirmière Asalée avec un patient au cœur du dispositif médical, en prenant le temps de comprendre sa maladie et ce qu'il peut, lui, faire pour l'améliorer. C'est l'étonnement de se dire : « Je peux faire quelque chose, moi, en complément des médicaments à prendre ? »

Mais pour cela, il est nécessaire de pouvoir consacrer du temps au patient pour l'écouter (et lire entre les lignes parfois), pour instaurer une relation de confiance, pour partager, comprendre et éduquer. Avec ce dispositif désormais, le temps n'est plus un obstacle à la prise en charge ; c'est un vrai confort et c'est ce qui enthousiasme particulièrement Dominique. Elle a du temps à consacrer à l'humain et peut appliquer dans sa pleine mesure le précepte qui lui

est cher : « le soin doit être le support à la relation ». Et puis, ne nous y trompons pas, il est parfois plus facile de confier certaines choses à l'infirmière qu'au médecin !... surtout face à la bienveillance et à l'authenticité de Dominique ! Recevant en consultation un public varié et de tous âges, autant pour du sevrage tabagique que pour la prise en charge de l'obésité en passant par l'hypertension, elle apprécie humainement la richesse de cette diversité. « Ces deux journées sont très riches, en matière de transmission et d'éducation, de relation et d'échanges avec le patient et le médecin ».

C'est une infirmière Asalée passionnée et passionnante qui n'a pas l'intention de s'arrêter là ! Outre ses consultations individuelles, elle a initié un atelier de marche d'1h, le mercredi par beau temps, pour remettre en mouvement des patients choisis par ses soins, (en surpoids, avec de l'hypertension), favorisant ainsi l'émulation de groupe et le plaisir d'être ensemble, sans se mettre en difficulté. En cas de pluie, c'est cette fois un atelier nutrition qui est organisé avec des échanges de recettes entre patients, etc... Elle mène également des missions de prévention (pour tous), comme lors du mois sans tabac et n'hésite pas à y associer les acteurs de la commune comme Nicolas Bonnet, notre pharmacien. Dominique foisonne d'idées et réussit par sa ferveur et son enthousiasme à fédérer et embarquer dans son sillage les différents acteurs locaux de la santé sur la commune. Elle n'a pas fini de nous surprendre ! Ses objectifs à terme : instaurer un atelier cuisine pour les diabétiques et... passer à trois jours de consultation par semaine !

Elle conclut en vous disant avec un grand sourire : « J'adore par-dessus tout mon métier d'infirmière et j'ai l'opportunité pendant ces deux jours d'accorder davantage de temps au patient ! Quel bonheur ! Je me sens à ma place ». Nul doute que ces deux activités sont plus que complémentaires et donnent plus que jamais du sens à son métier !

Inauguration du Pôle de Santé de Villefranque

C'est par une belle matinée ensoleillée d'automne que le Pôle de Santé OSASUNA a été inauguré, le samedi 15 octobre dernier. Après une visite détaillée des locaux, orchestrée par les professionnels de santé présents, ravis de présenter leur nouvel « outil de travail », c'est en présence des maires de la CAPB dont la conseillère départementale Maïder Béhoteguy, des membres du Conseil municipal et des soignants, que Marc Saint-Estevan a coupé le ruban. Après un an de travaux, ce pôle de santé regroupant l'ensemble des professionnels de santé de la commune est l'aboutissement d'une volonté d'offrir de meilleures conditions d'accueil et de prise en charge des soins, pour une population croissante, dans une commune en pleine expansion.



Comptes-rendus Municipaux

DU 20 SEPTEMBRE 2022

1. Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité interclasse – garderie – entretien locaux.

La continuité du service périscolaire à la rentrée prochaine 2022-2023 doit être assurée.

A cet effet, il est nécessaire de faire appel à des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité comme le précise l'article précité ci-dessus.

La surveillance, la participation au temps de repas et l'entretien des locaux sont liés à la fréquentation des élèves, toutes ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer, à compter du 1^{er} octobre 2022, 5 emplois non permanents d'agents contractuels à temps non complets au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique pour une durée de 10 mois annuallisés suite à un accroissement temporaire d'activité du service périscolaire.

Les temps de travail seraient les suivants :

POSTES	AFFECTATION	Tps de travail hebdomadaire Lissé sur 10 mois
agent N°1	Cantine école publique et privée	6 h
agent N°2	Cantine école publique et privée	6 h
agent N°3	Cantine école publique et privée	6 h
agent N°4	Surveillance et garderie école privée	9h10
agent N°5	Surveillance et garderie écoles	12h80

La rémunération est fixée à l'indice minimum garanti depuis le 1^{er} mai 2022 ; IM 352 (indice brut 38).

Nombre de votants : 23 (dont 1 procurations)
Pour : 23 Contre : 0 abstentions : 0

2. Création d'un emploi permanent à temps complet de responsable du centre technique municipal

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent suite à une vacance d'emploi (départ retraite) pour les missions suivantes :

- Assurer le management hiérarchique d'une équipe technique,
- Planifier, suivre et contrôler le travail des équipes tout en sachant impulser une dynamique de travail et d'équipe,
- Participer à l'ensemble des travaux des espaces verts et de bâtiments,
- Etablir et suivre les tableaux de bord des activités du centre technique,
- Gérer les demandes et suivre les délais d'intervention,
- Contribuer à organiser la maintenance du patrimoine, préparer et suivre les contrats d'entretien,
- Gérer les opérations d'entretien et de maintenance périodiques

- Ponctuellement, suivre et contrôler le travail réalisé par les entreprises,
- Suivre et garantir la maintenance du matériel et des bâtiments communaux (bâtiments ERP)
- Conseiller les élus

En raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} novembre 2022, un emploi permanent de responsable du centre technique municipal relevant de la catégorie hiérarchique C des cadres d'emplois des agents de maîtrise ou des adjoints techniques à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique,

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- Le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel : recherche infructueuse pour le recrutement d'un fonctionnaire
- Les missions : organiser, encadrer l'équipe technique et participer aux travaux,
- Expérience professionnelle dans ce domaine
- Les niveaux de rémunération : recrutement sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise. Indice de rémunération sera calculé en fonction de l'ancienneté dans le métier recherché.

Nombre de votants : 23 (dont 1 procurations)
Pour : 23 Contre : 0 abstentions : 0

3. Taux de promotion avancement de grade – taux 100 %.

Il s'agit de déterminer, pour chaque grade, le nombre d'emplois correspondant à des grades d'avancement qui pourront être créés dans la collectivité. Ce taux de promotion sera appliqué au nombre de fonctionnaires promouvables chaque année dans chaque grade pour déterminer le nombre d'avancements de grade possibles.

Compte tenu de l'effectif des fonctionnaires employés, le Maire propose de retenir un taux de promotion de 100% pour l'ensemble des cadres d'emplois. Ces taux de promotion pourraient être fixés pour l'année 2022.

Le Maire rappelle que les conditions personnelles d'ancienneté et, le cas échéant, d'examen professionnel que doivent remplir les fonctionnaires pour avancer de grade font l'objet d'une réglementation nationale qui s'impose.

Le choix des fonctionnaires qui sont promus est effectué par le Maire, parmi les fonctionnaires qui remplissent les conditions personnelles (fonctionnaires promouvables) et dans la limite du nombre de grades d'avancement dont la création est autorisée par le conseil municipal. L'avancement de grade n'est donc pas automatique.

Les critères de choix des fonctionnaires promus intégreront, au-delà de l'ancienneté, la valeur professionnelle et l'expérience professionnelle, comme le prévoit la loi. L'appréciation sera effectuée à partir des éléments d'évaluation et de notation annuels, des efforts de formation, de l'implication professionnelle.

- Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux : 100%
- Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux : 100%
- Cadre d'emplois des attachés territoriaux : 100%

Nombre de votants : 23 (dont 1 procurations)
Pour : 23 Contre : 0 abstentions : 0

4 : Elargissement des groupes de fonctions du RIFSEEP.

Le Maire indique à l'assemblée qu'après la réorganisation du service administratif, il est nécessaire d'élargir les groupes fonctions afin d'être cohérent entre les missions des postes et le régime indemnitaire des agents.

De ce fait, la délibération du 7 juillet 2021 mettant en place le RIFSEEP sur la commune doit être modifiée comme suivant :

- Attachés territoriaux (catégorie A)

Groupe	Emplois	IFSE	CIA	Mont. max. annuel
1 A1	Secrétaire général(e) Direction générale	14 000 €	1200 €	15 200 €
2A2	Fonction de Direction générale adjointe	13 600 €	1200 €	14 800 €
3A3	Responsable res- sources et moyens juridiques Fonction d'encadrement/forte expertise	13 200 €	1200 €	14 400 €

- Rédacteurs territoriaux (catégorie B)

Groupe	Emplois	IFSE	CIA	Mont. max. annuel
1 B1	Responsable service à la population Fonction de responsable d'encadrement	12 800 €	1200 €	14 000 €
2B2	Fonction d'enca- drement/ou gestion budgétaire/ou forte autonomie	12 400 €	1200 €	13 600 €
3B3	Agent de gestion des affaires générales polyvalent ; Adminis- tration générale et service juridique	12 000 €	1200 €	13 200 €

Nombre de votants : 23 (dont 1 procurations)
Pour : 23 Contre : 0 abstentions : 0

5 : Instauration de la prime de responsabilité pour certains emplois de direction.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 31 mai 2022, le conseil municipal a créé un emploi fonctionnel de Directeur général des services (DGS). Cet emploi peut bénéficier d'une prime spécifique dite prime de responsabilité prévue par le décret n°88-631 du 6 mai 1988.

Monsieur Le Maire souhaite mettre en place cette prime dont le taux mensuel maximum sera fixée à 15% du traitement soumis à retenue à pension.

Cette indemnité pourra être versée mensuellement. Le taux individuel applicable sera à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Le versement de cette prime est interrompu lorsque le bénéficiaire n'exerce pas, pour quelque raison que ce soit, la fonction correspondant à son emploi, sauf en cas de congé annuel, congé pris dans le cadre d'un compte épargne-temps de maladie ordinaire, de maternité ou de congé pour accident de travail.

Le directeur général adjoint, le secrétaire général adjoint ou le directeur adjoint chargé de l'intérim du fonctionnaire défaillant peut, pendant la même période, se voir attribuer le bénéfice de cette prime dans les mêmes conditions. Le Maire souhaite instituer cette indemnité à compter du 1^{er} octobre 2022.

Nombre de votants : 23 (dont 1 procurations)
Pour : 23 Contre : 0 abstentions : 0

6 : Fixation des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du Compte Epargne-Temps (CET).

Le Maire rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congés dans un compte épargne-temps (CET). Il demande à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'application du compte épargne-temps dans la collectivité. Il rappelle que les fonctionnaires titulaires et agents contractuels à temps complet ou à temps non complet qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service pourront bénéficier d'un CET.

L'OUVERTURE DU CET

L'ouverture du CET est de droit pour les agents et elle peut être demandée à tout moment de l'année. Cette demande se fera par courrier adressé à Monsieur Le Maire.

Le Maire accuse réception de la demande d'ouverture du CET dans un délai de 30 jours suivants le dépôt de la demande, notamment en cas de refus motivé d'ouvrir le CET quand le demandeur ne remplit pas l'une des conditions cumulatives.

L'ALIMENTATION DU CET

Le CET est alimenté par :

- Le report de congés annuels (y compris les jours de fractionnement), sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratés pour les agents à temps partiel et à temps non complet),
- Le report de jours de récupération au titre de l'ARTT ; Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours.

PROCEDURE D'ALIMENTATION DU CET

La demande d'alimentation du CET pourra se faire par le biais du formulaire de demande et devra être transmise auprès du service Ressources Humaines du CET au plus tard le 31 janvier de l'année N+1.

Cette demande ne sera effectuée qu'une fois par an. Elle doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte.

Le CET étant alimenté en nombre de jours ouvrés, il ne pourra être abondé par des ½ journées ou des heures ; il conviendra d'arrondir le nombre de jours à l'entier inférieur. Répondant à certains conseillers municipaux, il indique que le CET ne sera pas abondé par les éventuelles heures supplémentaires effectuées par les agents.

L'UTILISATION DU CET

Le CET peut être utilisé sans limitation de durée. Le service gestionnaire du CET informera l'agent chaque année de la situation de son CET avant le 31 janvier.

L'agent souhaitant utiliser des jours épargnés dans son CET sous forme de congés devra le demander selon les règles applicables aux congés annuels dans la collectivité et suivant la réglementation en vigueur.

L'agent peut utiliser tout ou partie de ses jours épargnés dans le CET, qu'il soit titulaire ou non titulaire, uniquement sous la forme de congés. En effet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas financer les jours épargnés.

CLÔTURE DU CET

Le CET doit être soldé et clôturé à la date de la radiation des cadres ou des effectifs pour le fonctionnaire ou à la date de la radiation des effectifs pour l'agent non titulaire. Lorsque ces dates sont prévisibles, Le Maire informera l'agent de la situation de son CET, de la date de clôture de son CET et de son droit à utiliser les congés accumulés à la date de la clôture dans des délais qui lui permettent d'exercer ce droit, à l'aide du formulaire.

7 : Mise à jour du tableau des emplois.

Monsieur Le Maire présente les modifications envisagées sur le tableau des emplois de la commune

SERVICE ADMINISTRATIF - REORGANISATION APRES DIAGNOSTIC

- Suppression d'un poste d'assistant comptable RH - 1 ETP
- Suppression d'un poste d'agent gestion des affaires scolaires, sociales, élections - 1 ETP

SERVICE PERISCOLAIRE

- Suppression d'un poste d'agent de périscolaire - 0.5 ETP

SERVICE CULTUREL

- Suppression d'un poste d'agent d'accueil bibliothèque - 0.38 ETP

Emplois		Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus		Grades possibles
intitulé	cat	nb	ETP	TC	TNC	
DIRECTION GENERALE						
Secrétaire de mairie	A	1	1,00	1	-	cadre emploi des attachés
Resp. administratif	A	1	1,00	-	-	cadre emploi des attachés cadre emploi des ingénieurs
DGS	A	1	1,00	-	-	cadre emploi des attachés cadre emploi des ingénieurs
SERVICE ADMINISTRATIF						
Responsable ressources et moyens juridiques	A	1	1,00	1	-	cadre emploi des attachés + rédacteurs
Responsable service à la population	B	1	1,00	1	-	cadre d'emploi des rédacteurs
Gestionnaire des affaires gnltes polyvalent	B	1	1,00	1	-	cadre d'emploi des rédacteurs
Gestionnaire urbanisme/tx/réseaux/pat./ST	B/C	1	1,00	1	-	cadre d'emploi des adjoints administratifs
Assistant comptable/RH	C	1	1,00	1	-	cadre d'emploi des adjoints administratifs
Agent d'accueil Mairie polyvalent	C	1	1,00	1	-	cadre d'emploi des adjoints administratifs
Agent d'accueil Agence postale	C	1	0,51	-	1	cadre d'emploi des adjoints administratifs
SERVICE TECHNIQUE						
Référent travaux assistant de prévention	C	1	1,00	1	-	cadre d'emploi des adjoints techniques cadre d'emploi des agents de maîtrise
Agent spécialisé tx bâtiment et divers	C	1	1,00	1	-	cadre d'emploi des adjoints techniques
Agents spécialisés en espaces verts - réseaux	C	4	4,00	3	-	cadre d'emploi des adjoints techniques
SERVICE SCOLAIRE						
Responsable service périscolaire	C	1	1,00	1	-	cadre d'emploi des adjoints techniques cadre d'emploi des agents de maîtrise
Agents polyvalents des écoles	C					cadre d'emploi des ATSEM
		6	4,40	-	5	cadre d'emploi des agents techniques
ANIMATION						
Agents du périscolaire	C	1	0,70	-	1	cadre d'emploi des adjoints d'animation
TOTAL		24	21,61	13	7	

8 : Décision modificative de crédits n°2 – budget général.

Rapporteur : Jean-Michel ESCAPIL, Adjoint au Maire

Le conseil municipal VOTE la décision modificative de crédits n°2 du budget général suivante pour financer les dépenses dont la liste suit. Pour financer ces dépenses, on constate des recettes nouvelles.

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article(Chap) - Opération		Montant	Article(Chap) - Opération		Montant
165 (16)	dépôt/cautionnements locataires de Labia (à reverse)	1034,00			
2313 (23)	écapit cinéraire : 11 cases columbarium (estimatif travaux)	28 278,24			
2158 (21)	autres installations, matériel et outillages techniques (installation électrique du chapiteau)	991,68			
2313 (23)	constructions : avenants maison de santé. H.T.	15217,25			
			021 (021)	virement du fonctionnement	39 031,18
			1641 (16)	emprunts	5163,59
			165 (16)	dépôts/cautionnements locataires maison de santé	1326,40
Total dépenses :		45 521,17	Total recettes :		45 521,17

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article(Chap) - Opération		Montant	Article(Chap) - Opération		Montant
023	virement à l'investissement	39 031,18			
			7482 (74)	compensation perte taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	39 031,18
Total dépenses :		39 031,18	Total recettes :		39 031,18
Total dépenses :		84 552,35	Total recettes :		84 552,35

Monsieur le Maire ajoute que les propriétaires de certains lots de la maison de santé sont entrés dans les lieux. La Société Publique Locale aide la commune dans les opérations de réception. En principe, ces travaux seront réalisés sans recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire fait part de sa satisfaction au « comptable », M. Escapil-Inchauspé, Adjoint en charge des finances. Le ratio de capacité de désendettement de la commune est au « vert » avec 0.9 années.

9 : Décision modificative de crédits n°1 - budget annexe multiple rural.

Rapporteur : Jean-Michel ESCAPIL, Adjoint au Maire

Le conseil municipal VOTE la décision modificative de crédits n°1 du budget annexe du multiple rural qui consiste à régulariser des écritures d'amortissement des biens conformément aux calculs effectués par le Trésor public. La décision est équilibrée, il ne s'agit ni de dépenses ni de recettes nouvelles.

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article(Chap) - Opération		Montant	Article(Chap) - Opération		Montant
28138 (040)	autres constructions	3 946,78			
			021 (021)	virement de la section de fonctionnement	3 946,78
Total dépenses :		3 946,78	Total recettes :		3 946,78

FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Recettes	
Article(Chap) - Opération		Montant	Article(Chap) - Opération	
				Montant
			7811 (042)	reprise sur amortiss immo incorporelles 3 946,78
023	virement à l'investissement	3 946,78		
Total dépenses :		3 946,78	Total recettes : 3 946,78	
Total dépenses :		7 893,56	Total recettes : 7 893,56	

10 : Décision modificative de crédits n°1 – budget annexe bar restaurant.

Rapporteur : Jean-Michel ESCAPIL, Adjoint au Maire

Le conseil municipal VOTE la décision modificative de crédits n°1 du budget annexe du bar restaurant qui consiste à régulariser des écritures d'amortissement des biens conformément aux calculs effectués par le Trésor public. La décision est équilibrée, il ne s'agit ni de dépenses ni de recettes nouvelles.

INVESTISSEMENT				
Dépenses			Recettes	
Article(Chap) - Opération		Montant	Article(Chap) - Opération	
				Montant
2131 (21)		1 741,30		
			28138 (040)	autres constructions -0,95
			28153 (040)	installations à caractère spécifique 1 742,25
Total dépenses :		1 741,30	Total recettes : 1 741,30	

FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Recettes	
Article(Chap) - Opération		Montant	Article(Chap) - Opération	
				Montant
61521 (011)	entretiens divers	-1741,30		
6811 (042)	dotations amortiss immo incorpo	1741,30		
Total dépenses :		0,00	Total recettes : 0,00	
Total dépenses :		1741,30	Total recettes : 1741,30	

11 : Vente d'un délaissé de voirie (Commune/ ORONOZ).

Le Maire rappelle que Madame Elisabeth ORONOZ est propriétaire de la parcelle AB 370 sise au 534 chemin Bartxenea. Monsieur Peio ORONOZ, son fils, s'est manifesté afin d'acquérir la parcelle communale située au Nord de la propriété et anciennement cadastrée AB 369. La Commune a délibéré le 7 juillet 2021 pour entériner cet accord, convenu au prix de 500 € pour 1412 m². L'acte n'a pu être signé suite à la délibération du 7/7/21 car le notaire a demandé des explications, lesquelles ont été fournies par le service des impôts fonciers à la demande du géomètre Gilles Dufourcq.

Il s'avère qu'un procès-verbal de remembrement avait modifié les contours de cette parcelle qui s'est retrouvée pour partie comme appartenant au domaine public.

L'emprise concernée correspondant à un espace vert, n'étant pas affecté à de la voirie et n'ayant aucune raison d'apparaître cadastralement comme faisant partie du domaine public, il est proposé de la déclasser afin de la vendre comme convenu dans la délibération initiale.

Il propose donc de déclasser cette parcelle d'une superficie d'environ 550 m² et de la céder à Monsieur Peio ORONOZ pour un montant de 193 €.

12 : Entretien Eclairage Public - Gros entretien - Programme « Gros Entretien Eclairage Public (communes) 2022. Approbation du projet du financement de la part communale

Rapporteur : Joël BISAUTA, Adjoint au Maire,

Il informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : route de Saint-Pierre - P10 (remplacement d'une lanterne d'éclairage public).

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

Montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C 854.39 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus 71.20 €
- frais de gestion du SDEPA 35.60 €

TOTAL 961.19 €

Plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat 313.28 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat 612.31 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) 35.60 €

TOTAL 961.19 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Monsieur le Maire demande si les candélabres que l'on pose sont équipés de LED, ce qui engendrerait des économies d'énergie. M. Bisauta répond que les anciens ne le sont pas mais que petit à petit, au fur- et-à-mesure de réparations, remplacements, on installe des LED. D'ailleurs, il a demandé au SDEPA d'étudier ce qu'il faudrait faire dans la commune à ce sujet, par zones. L'étude est demandée pour la RD.137.

M. B. Duhalde, Adjoint au Maire, signale que les lampadaires restent allumés à la déchetterie. Il lui est répondu qu'il y a des problèmes d'horloge, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'en occupe. Une discussion s'instaure sur l'éclairage de la commune la nuit. M. le Maire : à l'heure actuelle, l'éclairage public est éteint de minuit à 5 h du matin. Il faut sécuriser mais peut-être peut-on étudier les horaires : une coupure de 23 h à 6 h du matin ? 2 h de gain par jour ?

N. Cabane, Adjointe au Maire : il y a des élèves qui sortent très tôt pour prendre le bus scolaire. Au hameau de Mila (privé) c'est éclairé la nuit.

S. Brunet : à Poyloberria aussi. M. le Maire signale que c'est public.

M. le Maire charge la commission urbanisme/réseaux d'étudier tout cela et de faire des propositions. Il faudrait faire des remplacements en dédiant une somme au budget.

13 : Entretien Eclairage Public - Gros entretien - Programme « Gros Entretien Eclairage Public (communes) 2022. Approbation du projet du financement de la part communale

Rapporteur : Joël BISAUTA, Adjoint au Maire,

Il informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : torsade à remplacer – R46 - R45 - R44 – Route d'Ustaritz, câble abîmé à plusieurs endroits.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

Montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

• montant des travaux T.T.C	2 204.71 €
• assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	183.73 €
• frais de gestion du SDEPA	91.86 €

TOTAL 2480.30 €

Plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit

• participation Syndicat	808.40 €
• participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	1 580.40 €
• participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	91.86 €

TOTAL 2 480.30 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

14. Signature d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale pour la mission d'assistance relative à la passation d'un accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2022-2025.

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de lancement d'un accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2022-2025. A cette fin, il propose de confier au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aider à passer et attribuer ce marché.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

M. B. DUHALDE, Adjoint au Maire explique que la commission des travaux validera le cahier des charges techniques. On prévoit une mise en concurrence début octobre pour un choix mi-novembre 2022. Ce marché permettra à la commune de faire des travaux de voirie régulièrement sans l'interruption administrative nécessaire lorsque l'on lance un marché chaque année.

Le conseil municipal, considérant que la Commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service, décide de faire appel au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il réalise une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'aider à passer et attribuer un accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2022-2025 conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

15 : Désignation du correspondant incendie et secours.

En application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, le décret du 29 juillet 2022 complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article. Il est prévu qu'à défaut de désignation d'un

adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux. Cette désignation a lieu :

- dans les 6 six mois qui suivent l'installation du conseil municipal,
- lors de la première réunion du conseil municipal qui suit la vacance de la fonction de correspondant incendie et secours,
- dans un délai de trois mois à compter du 1er août 2022, date d'entrée en vigueur du présent texte, pour les mandats en cours.

Le maire communique ensuite le nom de ce correspondant au préfet et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Sous l'autorité du maire, ce correspondant peut :

- « participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ».

Ce correspondant doit informer périodiquement le conseil municipal de ses actions. Ce décret est entré en vigueur le 1er août 2022.

Monsieur le Maire fait appel à candidature. M. Bastien DUHALDE, Adjoint au Maire en charge des travaux, se déclare candidat.

Le conseil municipal, DESIGNÉ, M. BASTIEN DUHALDE, Adjoint au Maire en qualité de CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS.

16. Compte-rendu décisions du Maire prises en vertu des délégations du conseil municipal

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal.

Du 25 mai 2022 au 15 septembre 2022

Date	Tiers	Objet	Total TTC
15/06/2022	LAILLE FREDERIC	Remplacement chauffe-eau appartement maison pour tous	907,50
18/08/2022	LAXAGUE ETS	Réparations des toits abris bus route des Cimes	4 998,84
18/08/2022	LAXAGUE ETS	Démoussage toiture école maternelle, reprise toiture	5 680,47
15/06/2022	DUBOS TP	Travaux voirie 2021	17 009,50
29/06/2022	DUFOURCQ GILLES	Topographie communale 2022	2 814,36
25/07/2022	DUFOURCQ GILLES	Propriété Bardon étude préliminaire	428,39
25/07/2022	SATP	Busage fossé voirie 2021	1 017,00
27/07/2022	MOZERR SIGNAL/PI-NAQUY/SOBAMAT/BET VRD IMS	Travaux aménagement et sécurisation RD137 RD92	259 652,11
18/08/2022	ENEDIS	Enfouissement ligne HTA RD 137	87 097,36
25/07/2022	DIONE ET FILS	Préparation et raccordement toilettes La Guinguette	2 807,40
25/07/2022	DIONE ET FILS	Aménagement voirie et passage piéton	2 653,50
25/07/2022	SIGNATURE	Portique tournant	3 588,86
25/07/2022	SIGNATURE	Panneaux signalisation	562,46
30/08/2022	MOZERR SIGNAL	Travaux voirie 2022 (signalisation horizontale ...)	1 062,00
07/09/2022	ETPM	Remplacement châssis encastrés de sol Eglise	4 195,20
07/09/2022	BLACHERE ILLUMINATION	Illuminations Noël	4 177,08

Date	Tiers	Objet	Total TTC
25/07/2022	VIRTUEL DEVELOPEMENT SARL	4 ordinateurs ACER, 2 onduleurs services administratifs	3 857,98
09/08/2022	COLLECTIVITE SERVICE	Vidéoprojecteur salle Ursuya	1 331,06
09/09/2022	COLLECTIVITE SERVICE	Achat copieur école C257i	4 130,40
30/05/2022	MARCHES MAISON DE SANTE	travaux maison de santé	576 004,14
16/08/2022	BRODFIL	EPI agents service technique (vêtements), blouse	905,04
24/08/2022	FRANCE SECURITE BAYONNE	EPI agents du service technique (chaussures, botte	448,24
02/08/2022	EXPABA	Remplacement extincteurs MPT	1 005,96
28/06/2022	KILOUTOU	Locations plateforme automotrice	521,81
28/06/2022	LOCA MS	Location sanitaires du 01/05/2022 au 07/2022	1 332,93
02/08/2022	KILOUTOU	Locations nacelle pour chapiteau fêtes des écoles	379,86
05/09/2022	BLS SARL	Location grilles galvanisées, plots, colliers fête	576,00
08/09/2022	PROTECTION CIVILE	Location barnum fêtes de Villefranque	240,00
13/07/2022	MATTAGRI Sarl	Fauchage printemps 30km	4 860,00
13/07/2022	LAMOTHE	Inspection caméra réseau eaux pluviales	600,00
24/08/2022	DUHALDE Philippe	Alimentation toilettes Guinguette	336,00
28/06/2022	LOHIAGUE ARBRES&CO 64	Démontage chêne chemin Pagola-koborda, sécurisation	1 344,00
29/06/2022	BARNETCHE GARAGE	Entretien et réparations Kangoo DX209NX	1 973,69
28/06/2022	EXPABA	Remplacement extincteur Ecole	302,42
28/06/2022	EXPABA	Remplacement extincteur maison Labia	115,68
28/06/2022	EXPABA	Remplacement extincteur cantine	209,42
8/07/2022	APAVE SUDEUROPE SAS	Recyclage SST 08/06/22 (8 agents)	816,00
8/07/2022	CDG	Interventions 06/2022 renfort CDG	23 530,90
3/06/2022	AEK	kilomètre Korrika 2022	300,00

- Chicane en bas de Villefranque en direction d'Ustaritz : 19 148.40 €
- 5 plateaux surélevés sur la RD.137 et la RD.22 : 70 461.60 €
- Quai bus au bourg face à la mairie : 20 660.40 €

b) Création d'une voie nouvelle au bourg :

* Nature des travaux éligibles et dépense TTC :

- Stationnements créés devant l'école publique : 36 627 €
- Cheminements devant l'école publique : 35 164.56 €

B) Au titre de l'accessibilité :

Réalisation d'ouvrages de sécurité sur la traversée du bourg, RD.137 et RD.22

* Nature des travaux éligibles et dépense TTC :

- Abri bus Poylobberria : 19 243.20 €
- Quai bus au bourg face à la mairie : 20 660.40 €

L'Etat attribue une somme au CD64 qui vote un règlement d'intervention lui permettant d'attribuer des subventions en fonction des demandes. Ces demandes sont classées par catégorie et ne nous permettent pas de savoir d'avance combien on peut percevoir.

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'Etat et le Département 64 au titre des amendes de police, et le syndicat des mobilités au titre de l'accessibilité, pour obtenir les subventions les plus élevées possibles, afin d'aider au financement de ces travaux.

Nombre de votants : 22 (dont 4 procurations)
Pour : 22 Contre : 0 abstentions : 0

Délibération n° 2 : Signature d'une convention avec Pôle Emploi et d'un contrat de travail pour le recrutement d'un agent en contrat aidé : Contrat unique d'insertion (CUI) - Parcours emploi compétences (PEC).

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétences (CUI-PEC) à compter du 1^{er} décembre 2022 pour les missions suivantes :

- entretenir la maison pour tous et la bibliothèque
- assurer le temps périscolaire
- veiller à la sécurité des enfants
- veiller à la sécurité des bâtiments

Le CUI-PEC est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le temps de travail serait fixé à 20 heures par semaine. La rémunération serait calculée sur la base minimale du SMIC.

Monsieur le Maire ajoute que nous avons besoin de renfort régulier en personnel, et qu'il s'agit souvent de renfort ou de remplacement sur des temps de travail non complets. Dans le cadre de ce type de contrat, le profil recherché est un profil particulier pour qu'il bénéficie de l'aide de l'Etat. Cette aide mensuelle peut être à hauteur de 30% à 50% du salaire. Le besoin en temps de travail additionnel est évalué à 20 heures semaine.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois, sous réserve de l'accord préalable de la convention passée entre l'employeur et Pôle Emploi.

Délibération n°3 : Signature d'une convention de prêt à usage d'occupation des locaux de l'école privée pour le service de la garderie périscolaire.

M. le Maire informe l'assemblée que l'Association OGEC met à la disposition de la Commune à titre gratuit, une partie des locaux du Groupe Scolaire Sacré Cœur pendant le temps périscolaire, pour

17. Questions diverses.

1/ M. le Maire donne lecture des remerciements adressés à l'assemblée par Mme ETCHEVERLEPO suite au décès de M. José ETCHEVERLEPO.

2/ Travaux d'aménagement de la mairie et de la maison Labia : les conseillers municipaux qui le peuvent sont invités à la réunion qui sera animée par la Société Publique Locale (SPL) le 29/9/22 à 18 h à la salle Ursuia. La SPL fera une restitution de son étude sur les travaux à venir.

DU 15 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 1 : Demande de subvention au titre des amendes de police et au titre de l'accessibilité.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une partie des travaux réalisés par la commune sur la voirie peut bénéficier de subventions au titre des amendes de police et au titre de l'accessibilité, à savoir :

A) Au titre des amendes de police :

a) Réalisation d'ouvrages de sécurité sur la traversée du bourg, RD.137 et RD.22

* Nature des travaux éligibles et dépense TTC :

- Abri bus Poylobberria : 19 243.20 €
- Cheminement piétonnier RD autour du giratoire pour reprendre l'abri : 16 794.60 €

qu'elle puisse y organiser les garderies du matin et du soir, ainsi que la surveillance interclasse (pause méridienne).

M le Maire explique que depuis 2020, la garderie ne se fait plus uniquement dans l'enceinte de l'école publique. La Mairie organise dans chaque école la garderie du matin et du soir, ainsi que le temps de la pause méridienne, qui se déroule dans chaque enceinte des écoles. C'est pourquoi nos agents rentrent dans l'enceinte de l'école privée afin d'assurer le service de garderie.

Cette convention est une régularisation depuis 2020 jusqu'à 2023 et pourra être renouvelée. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signature de ce projet de convention, car nous sommes dans l'attente de quelques éléments importants pour finaliser la convention définitive : locaux utilisés, matériel stocké etc... Il souligne également que le ressenti général de cette organisation est satisfaisant aussi bien pour nos agents que pour les enfants. Mme Lassalle confirme également que les enfants sont très contents de cette organisation.

Cet accueil dans les locaux de l'école privée concerne exclusivement les élèves de l'école privée Sacré Cœur. Les modalités de cette mise à disposition font l'objet d'une convention de prêt à usage précisant les droits et obligations de chacune des parties, dont un projet est disponible sur le site de la mairie.

Délibération n° 4 : Classement d'une parcelle communale dans la voie communale n°22 dite chemin Essustia.

Monsieur Bisautu rappelle au Conseil Municipal que la Commune a procédé, en 2018, à l'acquisition par acte notarié de la parcelle cadastrée AK 359, d'une superficie de 220 m², dans le cadre de l'élargissement d'une portion de la voie communale n°22, dite chemin Essustia.

M. le maire ajoute que cette régularisation concerne l'ancienne propriété de Mr et Mme Elissalde Joseph au chemin Essustia, désormais propriété de M et Mme RENAUD. Il précise que cette parcelle peut être incorporée et classée dans la voirie communale, ce qui ne nécessite désormais plus d'enquête publique, l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière en dispensant les classements des voies communales, sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce qui n'est pas le cas ici.

Délibération n° 5 : Décision modificative de crédits n°3 - budget général.

Le conseil municipal VOTE la décision modificative de crédits n°3 du budget général suivante pour financer les dépenses dont la liste suit. Pour financer ces dépenses, on constate des recettes nouvelles.

INVESTISSEMENT				
Dépenses		Recettes		
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant	
2031 (20)	Restitution étude SDECI	2248,00		
21316 (21)	équipements du cimetière : 16 cases de columbarium (estimatif travaux et maîtrise d'œuvre)	13 969,56		
2313 (23)	Pôle de santé - SPL Dépt : opérations de réception (levée réserves, contrôles DGD)	10 050,00		
4541 (45)	Pôle de santé : solde opérations pour compte de tiers	815 019,78		
			021 (021)	virt section fonctionnement
			10 26 (10)	taxe aménagmt
			2313 (23)	construction
			28051 (28)	amortissement site internet
Total dépenses :	841 287,34	Total recettes :	841 287,34	

FONCTIONNEMENT				
Dépenses		Recettes		
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant	
023	virement à l'investissement	-3 598,61		
614 (011)	charges locatives / copro Pôle santé	9 133,95		
6226 (011)	Honoraires	- 8 891,40		
6413 (012)	personnel non titulaire	3 500,00		
64731 (012)	Allocation retour à l'emploi	1 500,00		
65888 (65)	PFAC - Pôle santé - syndic.URA	10 330,05		
6811 (68)	Dotations amortissements (site)	3 598,61		
			6419 (012)	remboursements rémunération personnel
			7551 (75)	Aide Etat frais COVID
			7788 (77)	Pdt exceptionnels divers (ass...)
Total dépenses :	15 572,60	Total recettes :	15 572,60	
Total dépenses :	856 859,94	Total recettes :	856 859,94	

Délibération n°22_11_15-6 : Décision modificative de crédits n°2 – budget annexe multiple rural.

Le conseil municipal VOTE la décision modificative de crédits n°2 du budget annexe du multiple rural qui vise à la fois à permettre le reversement au Budget Général de l'aide versée par l'Etat au budget annexe du multiple rural, dans le cadre de l'accompagnement des commerces locaux lors de la crise COVID en 2021, mais aussi à régulariser les opérations d'amortissements votées par délibération prise le 20 septembre dernier.

FONCTIONNEMENT				
Dépenses		Recettes		
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant	
		74	subventions d'exploitation	13 807,00
		6811	dotation aux amortissement	4 265,00
		023	virement à la section investissement	- 4 265,00
672	reversement excédent collectivité de rattachement	13 807,00		
Total dépenses :	13 807,00	Total recettes :	13 807,00	

INVESTISSEMENT				
Dépenses		Recettes		
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant	
		2 8128	autres terrains	4 265,00
		021	virement de la section de fonctionnement	-4 265,00
Total dépenses :	0	Total recettes :	0	
Total dépenses :	13 807,00	Total recettes :	13 807,00	

Délibération n° 7 : Fixation de la durée d'amortissement de biens divers. Budgets Annexes Multiple Rural et Bar Restaurant

Conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire pour les budgets en M4.

S'agissant des budgets annexes dits "SPIC-service à caractère industriel et commercial" qui appliquent la nomenclature M4, l'amortissement des biens est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. De même, les subventions qui les financent font l'objet de reprises sur la même durée que les biens qu'elles financent.

Les travaux et achats imputés dans les budgets annexes du multiple rural et du bar restaurant sont concernés et font donc l'objet d'amortissement des immobilisations.

Pour rappel, l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement une dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT. Les subventions ayant financé ces biens seront amortissables suivant la durée du bien qu'elles financent

Articles budgétaires	Bien ou catégorie de biens	durée d'amortissement
Biens de faible valeur inférieurs à 500 € (seuil unitaire de faible valeur en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an)		
Immobilisations incorporelles		
203	frais d'études	5 ans
Immobilisations corporelles		
2128	Agencements et aménagements de terrains : autres terrains	25 ans
2131	Constructions bâtiments	25 ans
2138	Autres constructions	25 ans
2153	Installations à caractère spécifique	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Délibération n° 8 : Entretien éclairage public - Gros entretien- Programme «Gros Entretien Éclairage Public» (Communes) 2022 Approbation du projet et du financement de la part communale

Monsieur Bisauta informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques (TE64), de procéder à l'étude des travaux de : Remplacement lanternes HS - point S10 - Chemin Elizondoa.

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM GEEP.

Monsieur Bisauta ajoute que ce sont désormais des LED qui sont utilisées dans le cadre de remplacements de lanternes comme celui-ci.

Il précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme « Entretien Eclairage Public - Gros entretien - Gros entretien Eclairage Public (Communes) 2022 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de procéder aux travaux ci-dessus désignés, et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques de l'exécution de ces travaux
- Approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :
 - Montant des travaux TTC : 804.90 €
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus : 67.08 €

- Frais de gestion du TE64 : 33.54 €

- TOTAL : 905.52 €

- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation syndicat : 295.13 €

- Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le TE64 : 576.85 €

- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) : 33.54 €

- TOTAL : 905.52 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Monsieur BISAUTA présente à l'assemblée un point sur le déploiement du plan de sobriété énergétique. A ce jour, toutes les interventions concernant soit des travaux neufs, soit des remplacements d'ampoules, sont effectuées au moyen de LED.

Actuellement, une étude est en cours sur la commune afin d'équiper les candélabres, par quartiers, d'horloges astronomiques géo localisées et synchronisées, réagissant à la luminosité ambiante. Il s'agirait d'un investissement rentable qui permettrait à la commune d'être autonome dans la gestion de sa programmation des horaires d'éclairage, mais aussi de mieux maîtriser ses consommations.

Par ailleurs, la mise en place des nouveaux horaires devrait être effective début décembre, pour une coupure nocturne de 22h30 à 6h30 (à l'heure actuelle minuit - 6h)

Un point de vigilance : au bourg, il reste souhaitable que les vendredi et samedi soir, au niveau du restaurant, l'éclairage puisse fonctionner jusqu'à 2h.

Délibération n°22_11_15-9 : Coupes de bois de l'exercice 2023 dans la forêt communale.

Madame CABANE informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'office national des forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette.

Ces coupes sont celles prévues au programme de l'aménagement en vigueur ainsi que, le cas échéant, des coupes que l'ONF expertise comme devant être rajoutées, supprimées, reportées ou anticipées, en raison de motifs techniques particuliers.

Pour l'exercice 2023 dans la forêt relevant du Régime Forestier de notre commune, l'ONF propose d'inscrire les coupes ci-dessous :

Forêt	Surface UG (ha)	Nouvelle proposition	type coupe	volume prévisionnel (m³/ha)
Villefranque	1,16	2023	amélioration indifférenciée	80
Villefranque	4,08	2023	amélioration indifférenciée	85
Villefranque	2,54	2023	amélioration indifférenciée	80

Madame Cabane apporte les précisions suivantes :

- Les coupes prévues pour 2022 ont bien été vendues, mais n'ont pas encore été effectuées.
- Des travaux d'aménagement de pistes permettant l'accès à ces coupes sont en cours, et permettront, une fois réalisés de mieux gérer et exploiter les coupes.
- Ces travaux d'aménagement seront terminés avant la nouvelle coupe.

Elle ajoute qu'à ce jour, les interventions effectuées par l'ONF ne consistent qu'en des éclaircies et ne nécessitent pas de replanter.

Délibération n°10 : Défraiement d'un intervenant au spectacle de Noël 2022.

Monsieur Escapil informe le Conseil Municipal qu'un administré, M. Didier DUCLAUX, s'est porté volontaire pour proposer une animation dans le cadre du spectacle de Noël qui sera donné pour tous les enfants à la Maison Pour Tous, le 17 décembre prochain. Dans la mesure où cette intervention engendrera pour lui des frais (achat d'une tenue, nettoyage, déplacement), il est proposé de l'indemniser à hauteur de 50 € forfaitaires.

Monsieur ESCAPIL et Monsieur le Maire se réjouissent du fait que le spectacle de Noël puisse avoir lieu cette année, après deux années d'annulation en raison du COVID.

Délibération n° 11 : Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la part communale de taxe d'aménagement au profit de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que, conformément aux dispositions de l'article L.331-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal a institué une taxe d'aménagement pour financer la charge des équipements publics rendus nécessaires par les opérations d'aménagement et de construction sur son territoire. La loi de finances 2022 rend obligatoire le partage des produits de la part communale de cette taxe entre la commune et son intercommunalité de rattachement, la Communauté d'agglomération Pays Basque, afin de mieux prendre en compte les charges relevant de chaque collectivité.

Par une délibération du 24 septembre 2022, le Conseil Municipal de la Communauté d'agglomération Pays Basque, dans la continuité de son pacte financier et fiscal, a fixé le cadre du reversement de cette taxe. Le reversement de la taxe d'aménagement sera ainsi limité au seul produit issu des autorisations d'urbanisme à venir sur le périmètre des nouvelles zones d'activité économiques communautaires (création / extension), permettant à la commune de conserver la quasi-totalité des recettes de cette taxe pour faire face au financement des équipements communaux rendus nécessaires par le développement de l'urbanisation. Une proportion de la taxe d'aménagement communale peut également être conservée par la commune, si cette dernière est en mesure de justifier de charges d'équipements publics communaux au sein des zones d'activités économiques communautaires.

Monsieur le Maire commente cette délibération, en expliquant que le vote du pacte fiscal de l'Agglomération a été très serré. Cette délibération ne concerne que les nouvelles zones d'activités économiques dont l'investissement sera pris en charge à 100% par l'Agglomération. Il n'est donc pas anormal qu'ils puissent se rémunérer en percevant la taxe d'aménagement correspondante. Ce sujet ouvre le débat plus large de la fiscalité locale qui ne cesse de glisser d'une strate de collectivité à une autre. A titre d'exemple, un locataire ne paie plus de taxe locale à sa commune de résidence, alors même qu'il bénéficie des services publics mis en place par la commune ! Cependant au titre du principe de solidarité au sein de l'Agglomération, il propose de valider cette délibération de reversement du produit de la taxe d'aménagement, sachant que d'autres sujets resteront à débattre.

Délibération n° 12 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Monsieur ESCAPIL informe le Conseil Municipal que la CLECT de la Communauté d'agglomération Pays Basque, réunie le 11 octobre 2022, a étudié deux restitutions et les évaluations correspondantes, de transferts de charges de droit commun, en application de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts.

Point 1 : restitution des charges transférées GEMAPI (83 communes)
La compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention

des Inondations » (GEMAPI) étant devenue obligatoire pour les communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2018, la CLECT de la Communauté d'agglomération Pays Basque du 16 octobre 2018 avait évalué les transferts de charges se rapportant à la reprise des actions GEMAPI auparavant portées par les syndicats de rivières avec un financement communal.

Ces évaluations de transferts de charges avaient fait l'objet d'une retenue sur l'attribution de compensation (AC) des 83 communes concernées pour un montant total de 274 401 €.

Par ailleurs, la taxe GEMAPI, instaurée par délibération du 28 septembre 2019 aux fins d'application à compter de l'année 2020, n'a été mise en place de manière effective qu'en 2021, en raison de la crise sanitaire.

Le budget annexe GEMAPI est financé depuis 2021 par cette taxe dédiée, sans nécessité de contribution du budget principal.

Aussi, à compter de 2021, les contributions du budget principal au budget annexe peuvent de fait être annulées / supprimées. Cela concerne la contribution de 274 401 € votée pour l'exercice 2022 mais aussi la contribution du même montant versée en 2021.

Parallèlement, les charges transférées GEMAPI sont à restituer aux 83 communes concernées, via les attributions de compensation (AC) qui seront ainsi majorées à compter de 2022 du montant annuel ayant fait l'objet d'une retenue depuis 2018, c'est-à-dire un montant annuel de 274 401 €. Ce montant restitué sera « doublé » cette année afin d'inclure la régularisation de l'exercice 2021.

Ainsi, pour l'exercice 2022, l'attribution de compensation de la Commune de Villefranque sera majorée de 20 230 €, en restitution des charges transférées pour 2021 et 2022. A compter de 2023, cette majoration annuelle s'élèvera à 10 115 €.

Le détail par commune est disponible sur le site de la mairie.

Point 2 : Evaluation des transferts de charges relatifs au financement des animations locales (7 communes)

D'autres financements d'animations locales supportés par l'intercommunalité avant la fusion et, dans la continuité, par la Communauté d'Agglomération Pays Basque après la fusion, ont été identifiés. Ils concernent jusqu'à l'année 2022 comprise :

- La location d'estrades pour les fêtes locales sur le territoire d'Errobi ;
- Le financement du Gaztetxe de Saint Palais (subvention à l'association Amikuzeko Gasteak).

M. le Maire ajoute que lors de cette CLECT, un troisième sujet a été débattu au titre des questions diverses : celui des eaux pluviales. A ce jour, l'Agglomération exerce la compétence Eaux usées, qui comprend assainissement autonome, assainissement collectif et réseaux d'adduction d'eau. Il précise que, de l'avis de nombre d'élus, ce service est moins réactif que précédemment quand le syndicat URA gérait la compétence pour le compte des communes. Concernant les eaux pluviales, la compétence a été prise par la CAPB. Elle s'exerce sur l'ensemble des réseaux et collecteurs enterrés, mais pas sur les réseaux ouverts (fossés).

Dans la perspective de ce transfert de compétence, il convient de faire remonter à l'agglomération l'évaluation linéaire des réseaux communaux, ainsi que le montant de l'entretien annuel, afin d'évaluer la charge à transférer qui serait déduite de l'attribution de compensation. Cela soulève la question de la nature de l'entretien, qui peut aller du bon fonctionnement au renouvellement de réseaux. Cela posera donc une grosse difficulté de financement de la compétence pour l'Agglomération, dans la mesure où la charge transférée pourrait être faible pour un linéaire très important, l'état des réseaux variable d'une commune à une autre, et surtout, certaines communes, notamment côtières, fonctionnent encore sur des réseaux unitaires et nécessiteront de lourds travaux d'investissement pour créer les réseaux EP. Sachant que l'amortissement d'un réseau est généralement étalé sur 60 ans, considérant le volume de travaux qui serait à réaliser, la CAPB a envisagé un calcul permettant d'étaler l'amortissement de la charge sur 100 ans.

Enfin, il s'interroge sur la fiscalité et sur le prix de l'eau. Précédemment, la fiscalité de l'eau permettait de payer pour le service de l'eau. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, d'autant que le tarif au m³ est très faible sur la commune : 1.80 € / 1000 L en assainissement autonome et 4.30 € / 1000 L pour l'assainissement collectif.

Délibération n°13 : Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu des délégations du conseil municipal

Du 15 septembre 2022 au 15 novembre 2022

Date	Tiers	Objet	Total TTC
9/03/22 publié 2/11/22	Villefranque	Suppression de la régie Bibliothèque Encaissement des recettes dans la régie générale	Néant
9/03/22 publié 2/11/22	Villefranque	Suppression de la régie Maison pour Tous, trinquet et de la salle de l'espace de restauration rapide du circuit Bellevue - Encaissement direct par le comptable municipal	Néant
9/03/22 publié 2/11/22	Villefranque	Modification intégrale de la régie générale de recettes n°224033 pour encaissements CCAS et bibliothèque + changement moyens de paiement	Néant
24/10/22	AHOTZA	Fourniture et pose garde-corps métallique fronton	5 076,00
20 et 26/10/22	DIONE ET FILS	Travaux intempéries 2021 – réfection voiries et fossés	55 777,26
19/09/22 et 31/10/22	SIGNATURE	Panneaux de signalisation, miroirs et panneaux d'adressage	3 348,82
06/10/22	SUEZ	Réparation poteau incendie n°4 – sinistre 20215654	2 516,63
28/10/22	POCORENA Raphaël	Achat débroussailluse à dos	1 074,00
07/11/22	VIRTUEL DEVELOPPE- MENT SARL	Achat 2 ordinateurs Lenovo V15-ADA école	1 314,00
10/10/22	MATTIGRI	Fauchage été 30 kms	10 449,00
22 et 28/09/22	ETPM	Réglage horloges fêtes patronales et remplacement lampadaire école – sinistre autocars Hiruak Bat	3 966,00

Questions diverses

1/ M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue du Bureau du Pôle Territorial Nive-Adour du 2 novembre dernier, un projet de schéma de mutualisation entre les communes doit être co-construit. Quatre élus Nive-Adour doivent être désignés pour participer au COPIL. Le bureau ayant déjà retenu Roland Hirigoyen et Raymond Darricarrère, il convient de désigner deux autres élus issus des communes de Villefranque, Urt ou Lahonce.

Mme Patricia LARROUDÉ s'est portée volontaire pour participer au COPIL « mutualisations » en tant que titulaire. Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN assumera la suppléance.

2/ Au cours de ce même bureau, un Groupe de travail Nive-Adour « langues et cultures basque et gasconne » animé par Mathieu Elgoyhen a été créé. Il convient également de désigner un élu de Villefranque afin qu'il ou elle participe aux réunions du groupe de travail.

Mme Stéphanie ECHAIDE s'est portée volontaire pour intégrer le groupe de travail sur les langues et cultures basque et gasconne.

CARNET



Naissances

SEPT : SEGUIN DUVIC Jovanny - BOCHER Carmen - SALADIN
THENE Victoria

OCTOBRE : PHILIPPOTAUX Alma

NOVEMBRE : MORET Antoine

DECEMBRE : GABIS DIONE Loan

Mariages

SEPT : BERROUET Michaël / VEENENDAAL Capucine

Décès

SEPT : MORAND Raymond

OCTOBRE : BIDEGARAY LABORDE Xana

NOVEMBRE : BEAUXIS-AUSSALET ép. MIGNARD Maryse -
DAMOFF Jean

DECEMBRE : BERNET ép. BENAC Elisabeth

DARTHES ép. VERGES Catherine - DUGUET Jean-Christophe
CURUTCHET ép. ITOIZ Nicole

LES CONTACTS UTILES

HARREMAN BALIAGARRIAK

Mairie de Villefranque

- ☛ **MAIRIE de VILLEFRANQUE** www.villefranque.fr
accueil@villefranque.fr
Tél. : 05 59 44 93 13 - Fax : 05 59 44 95 63
Secrétariat du lundi au vendredi de 9h/12h-13h30 /17h
Rencontres sur RDV avec M. Le Maire et les adjoints :
M. SAINT-ESTEVEN Marc (Maire)
Mme LARROUDÉ Patricia (affaires sociales - scolaires - petite enfance - cantine, garderie)
M. BISAUTA Joël (Urbanisme et réseaux)
Mme ARNOU Colette (Sports - jeunesse - culture - associations),
M. DUHALDE Bastien (Voirie - réseaux d'eaux pluviales - travaux - bâtiments communaux).
Mme CABANE Nicole (Communication, Agriculture et environnement)
M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ Jean-Michel (Finances)
- ☛ **Agence postale communale** : du lundi au samedi, 9h30/12h00 - 05 59 59 51 85
- ☛ **N° UTILES Urgences :**
Gendarmerie d'Ustaritz : 05 59 70 37 22
- ☛ **N° UTILES Urgences & Santé**
 - **Pharmacie BONNET** 05 59 15 85 62 - Fax: 05 32 00 64 03 - Lundi au vendredi : 9h00/13h00 et 15h/19h30
Samedi : 9h00 à 13h00 - pharmaciedevillefranque@gmail.com <https://www.pharmacie-de-villefranque.fr/>
 - **Pôle Santé Osasuna :**
Dentiste : Mme BONNEBAIGT 05 59 59 94 61
Médecins : 05 59 44 95 44 : Mme GAFSI-MARTIN, M. GOSSMANN, M. POBEL
Infirmière ASALEE : 06 17 10 66 46
Masseur-kinésithérapeute Ostéopathe :
05 59 70 06 41 M. MARCIACQ, Mme GEHIN-ARRATE,
M. LANDAGARAY, M. FILLEUL.
Orthophoniste : Mme Camille ROLANDO :
06 33 07 46 10 ou 05 59 03 63 90
Ostéopathe Adultes-Bébés : Mme Manon DRAGON
06 08 66 85 22
Cabinet Infirmières : 05 59 44 96 52 Mme GODARD,
Mme CACHENAUT, Mme HABANS
Pédicure-Podologue et Réflexologie Plantaire : Mme
HAMDIKEN : 06 10 46 56 65 ou 05 59 31 10 01
Cabinet Infirmier ARANTZETA : 05 59 44 97 53
 - Mr SUHARRART JF : 06 66 67 36 69
 - Mr VAN OVERMEIRE : 06 83 35 96 15
 - Mr FRANQUET B. : 06 07 49 44 10

☛ Autres N° utiles

- École publique** : 05 59 44 92 27
ecole-villefranque@wanadoo.fr
- École du Sacré-cœur** : 05 59 44 91 94
sacre.coeur64@wanadoo.fr
- Cantine / Garderie** : 05 59 44 89 45
- Centre de Loisirs** : 07 66 43 88 56
- TAXI** : AGUR Sandrine 07 69 00 46 46
- Bibliothèque** : le mercredi et vendredi de 17h à 18h30
- Relais Paroissial** : Permanences à Argizabal - mardi et jeudi matin de 9h30/11h30
- Déchetterie** : Lundi et samedi 9h/12h - 14h/18h
Mercredi et vendredi : 14h/18h00 - fermée le mardi, le jeudi et les jours fériés.
Ne pas oublier un justificatif de domicile.



L'agenda de Villefranque Milafrangako agenda

Vendredi 3 février

Carnaval des écoles

Samedi 4 février

Milatroc

Vendredi 24 février à 17h

Journée portes ouvertes à l'école publique

Dimanche 5 mars

Tournoi de Mus

Lundi 10 avril

Chasse aux œufs de Pâques

Samedi 6 mai

Bourse aux plantes

20 et 21 mai

Course UFOLEP au circuit Bellevue

Dimanche 11 juin

Course & randonnée Milafrangan Gaindi

Samedi 24 juin

Fête de l'école publique

Samedi 1^{er} juillet

Fête de l'école privée



Mairie de Villefranque - 65, route de Saint-Pierre
d'Irube - 64990 VILLA FRANQUE
Notre journal est sur 3 parutions : janvier/février ;
mai/juin ; septembre/octobre

Vous voulez faire paraître une info ?
Envoyez-nous vos articles à
guremilafranga@gmail.com AVANT LE 15 mai
www.villefranque.fr